



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1431 du 29 mai 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. CTM du 16 Mai 2013 : Compte rendu CGT – FSU	3-11
4. CEREMA : Compte rendu de la réunion du 13 mai 2013	12-14
5. Ciel Unique 2+ : Communiqué commun CGT	15
6. Action du 12 juin 2013 : Communiqué USAC – CGT	16-17
7. Congrès extraordinaire de l'USAC : Affiliation à la FNEE – CGT	18
8. Election ONEMA : Profession de foi CGT pour les élections du 20 juin au Conseil d'Administration	19-20
9. Action du 22 mai 2013 : Les ouvriers d'Etat dans l'action	21
10. Grève à Mayotte : Communiqué CGT	22-23
11. La lettre de l'OFICT de mai 2013	24-28
12. Statut général et Organisation Administrative de l'Etat : 8 Pages UGFF	29-36
13. Urgences sociales : Communiqué CGT	37-38
14. Lettre de T. LEPAON : Réponse de F. HOLLANDE	39-40



AGENDA

Jeudi 30 mai :

journée d'étude de l'UGFF sur la formation syndicale

Jeudi 30 mai : CTM

Jeudi 30 mai : comité technique central des DDI auprès du SGG

Vendredi 31 mai : réunion du bureau de la CMFP du Medde

Lundi 3 juin au vendredi 7 juin :
15^{ème} congrès fédéral au Cap d'Agde

Lundi 10 au 14 juin :

session UGFF de formation de formateurs CHSCT

Lundi 10 juin : bureau de l'UGFF

Mardi 11 juin : secrétariat de l'UIT

Mardi 11 juin : groupe d'échanges du Medde

Mardi 11 juin : comité de suivi du CEREMA

Mardi 11 juin : groupe ad hoc du CNTE

Mercredi 12 juin :

journée de mobilisation et d'action,
grève et action à l'USAC - CGT

Mercredi 12 juin : préparation CGT – FSU du CHSCT M du 13 juin

Mercredi 12 juin : secrétariat fédéral

Mercredi 12 jeudi, 13 et vendredi 14 juin :

formation confédérale des membres du CCN

Jeudi 13 juin : bureau de l'UIT

Jeudi 13 juin : CHSCT M

Vendredi 14 juin : audience au cabinet du Medde de l'OFICT

Samedi 15 juin :

journée d'action nationale sur la protection sociale à l'initiative
de la fédération de la Santé et Action Sociale

Mardi 18 juin : CTM

Mardi 18 juin : groupe ad hoc du CNTE, bilan de la feuille de route

Mercredi 19 et jeudi 20 juin : AG de la MGET à Blois

Mercredi 19 juin :

commission de suivi sur le handicap du CHSCT M

Jeudi 20 juin : commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 20 juin : OS / DRH – DAM sur Affaires Maritimes

Jeudi 20 et vendredi 21 juin :

conférence sociale nationale, initiative du gouvernement

Vendredi 21 juin : OS / DRH sur gestion des OPA

Lundi 24 juin : bureau de l'UGFF

Mardi 25 et mercredi 26 juin :

réunion de la commission exécutive fédérale

Mardi 25 juin :

états généraux de la modernisation du droit de l'Environnement

Mercredi 26 juin : groupe d'échanges du Medde

Jeudi 27 juin : réunion du CCAS du MEDDE

Jeudi 27 juin : Thierry LEPAON rencontre les SG des fédérations



INFOS BREVES



L'acharnement antisyndical continue Les 5 de Roanne arrêtés à leur domicile !

Les 5 militants CGT de Roanne, Cristel, Christian, Didier, Jean-Paul et Gérald ont été arrêtés ce matin 23 mai à leur domicile, suite à leur refus de se soumettre au prélèvement ADN après leur condamnation injuste à une peine non exécutoire pour « *dégradation légère d'un bien par inscription, signe ou dessin* » pour des faits liés à des actions syndicales en plein conflit des retraites en 2010. (...)



Emploi Le portage salarial enfin encadré

La ténacité a payé. Alors que l'ANI du 11 janvier qui dérègle le droit du travail a été traduit dans la loi en quelques mois, cet accord qui régleme l'activité de portage salarial, signé en 2010 par la CGT, LA CFDT, LA CGC et la CFTC, aura attendu 2 ans et 10 mois avant d'être étendu, c'est-à-dire généralisé. (...)



Récession La preuve est là, il faut rompre avec l'austérité

L'Insee vient de publier les chiffres concernant l'évolution de l'activité économique au premier trimestre de cette année. Comme cela était prévisible, le résultat est décevant, comme au quatrième trimestre de l'année 2012. L'économie française est en récession.

Cette situation atteste de l'échec de la politique d'austérité poursuivie dans l'Union européenne fondée sur l'obsession libérale de la réduction du déficit budgétaire pour donner des gages aux marchés financiers.

Une obsession confirmée par la commission européenne qui vient d'exiger de la France des réformes destructrices pour l'économie et le pouvoir d'achat des salariés et retraités en contrepartie du desserrement du calendrier de réduction du déficit public. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Compte-rendu du Comité technique ministériel du jeudi 16 mai 2013

Elus CGT et FSU : Marie-Hélène Thomas, Francis Combrouze, Didier Lassauzay, Simon Lery, Nicolas Mayer, Jean-Marie Rech, Hervé Vullion. Expert CGT DGAC : Daniel Terra Carneiro

Ordre du jour : déclarations liminaires et réponses du SG. **1)** Arrêté d'organisation des services de prévision des crues. **2)** Prorogation du mandat d'instances élues en 2010. **3)** Décret organisant les recrutements réservés d'accès aux corps de fonctionnaires en application de la loi de déprécarisation du 12 mars 2012. **4)** Décret modifiant le statut du 16 janvier 1991 des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne. **5)** Décrets modifiant le statut des TSEEA aviation civile et fixant l'échelonnement indiciaire du corps. **6)** Hausse des salaires des agents de la DEAL Mayotte (point demandé par notre délégation).

Pour la CGT et FSU Francis Combrouze fait la déclaration liminaire (voir texte en annexe ci-dessous).

Le secrétaire général (SG) fait valoir, qu'en raison de sa position, il ne peut pas répondre aux parties de notre intervention relatives aux lois amnistie sociale, flexibilité et précarité du travail dans les entreprises, austérité européenne et programme de réformes structurelles préparées par le gouvernement et négociées avec la Commission européenne, dont il admet cependant toute l'importance. Il livre en substance les éléments de réponse sur d'autres sujets.

Sur les exercices MAP (modernisation de l'action publique), trois réponses. La démarche « états généraux de modernisation du droit de l'environnement » a été présentée au premier ministre. Il est utile de prendre les devants d'une « réflexion ouverte et sans a priori ou idée cachée », sinon nous nous exposerions au risque de critiques injustes comme le rapport Lambert Boulard en décoche aux DREAL. Il invite les organisations syndicales à faire part de leurs contributions écrites à l'équipe chargée de préparer ces états généraux.

Sur les évaluations qui ont débuté (territorialisation des politiques du logement, police de l'environnement, politique maritime, politique de l'eau...), ce qu'il entend de notre part justifie qu'il « fasse les rappels nécessaires aux équipes d'évaluation », pour que les OS disposent d'éléments écrits et soient bien consultées. En vue du prochain CIMAP du 4 juillet (Comité interministériel de la MAP), le CTM du 18 juin aura à son ordre du jour un point sur les **évaluations MAP**.

Sur les missions ADS et ATESAT, après les réunions tenues au cabinet une lettre de la ministre Cécile Duflot va nous parvenir prochainement (nous l'attendons depuis décembre !). Le SG admet parfaitement les besoins d'accompagnement et de dialogue social sur ces sujets pour une double raison : l'ampleur des suppressions d'emplois, mais aussi l'importance des « changements à réaliser pour l'évolution de ces deux fonctions dans les meilleures conditions » : ADS/ garantir de nouvelles protections aux territoires et ATESAT/ offrir une ingénierie de qualité pour les liens entre infrastructures et écosystèmes afin de répondre aux besoins.

Sur la mise en place du CEREMA, le SG analyse ce qui a été fait jusqu'ici comme exemplaire sur le plan du dialogue social et de la discussion avec les représentants des personnels.

Sur les implantations immobilières de l'administration centrale à La Défense, il reconnaît une évolution indéniable de « bureaux individuels » vers un système de « bureaux partagés » (à 3 ou 4) ; mais cette notion doit être distinguée de celle des « espaces ouverts » : cela s'organise et se prépare. Des groupes de travail sur tous les sujets seront réunis. Il est légal que le CHSCT et le CT de l'AC n'aient pas été consultés en préalable

à la signature de promesse de location de la tour Esplanade (ex SFR) : ils ont été et seront consultés sur tous les aspects de l'opération. Le SG assure en conscience que cette stratégie, regroupant toutes nos implantations sur deux sites avec Etat propriétaire (Arche Sud, toit de l'Arche, tous deux rénovés ; tour Esplanade location puis achat), au lieu de la situation actuelle, qui est dispersée, onéreuse et précaire (trop de locations), sera « gagnante et soucieuse du long terme ».

Sur l'ordre du jour, en réponse à nos demandes, il convient de traiter en point divers à ce CTM la revendication des hausses de salaires à la **DEAL Mayotte** (comme des autres fonctionnaires en grève de ce département) et, à celui du 18 juin, le projet de préfiguration sur l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Point 1 : projet d'arrêté d'organisation des services de prévision des crues SPC

L'administration (André Bachoc DGPR-SHAPI) présente cette réorganisation qui, après une période de trois ans de transition, dessine les 22 SPC couvrant le territoire, en lien avec les services d'hydrométrie. L'arrêté consacre les compétences territoriales de chaque SPC par bassin et sous bassin, placé auprès des DREAL ou des DDTM, et pour le SPC Méditerranée Est auprès de Météo-France.

CGT et FSU considèrent que le passage de 52 à 22 SPC présente le danger d'une couverture géographique à trop larges mailles, même si celle-ci est cohérente avec le travail d'hydrométrie selon l'approche quantitative par sous bassin. Le SCHAPI, service national de la DGPR, a fourni un travail méthodologique important et reconnu par les services de terrain. Cette réorganisation des SPC s'est effectuée dans des conditions assez correctes de délai et de dialogue avec les agents, avec des difficultés ponctuelles dont témoigne la variété des votes dans la quinzaine de CT locaux (Votes pour, contre, abstention). Les agents sont bien éligibles à la prime de restructuration Il apparaît ainsi que pour celles ou ceux dans certains services qui étaient appelés à changer de résidence administrative, et qui n'ont pas voulu suivre (24 agents ont été repositionnés), des postes ont été proposés et les postes vacants dans les SPC ont pu être pourvus (deux mobilités permettront de pourvoir deux postes encore vacants). Le total des postes est de 234,2 en SPC et de 250,5 en Hydrométrie (ETPT). Nous demandons des postes supplémentaires (car 484,6 ETPT c'est insuffisant), ainsi que la raison pour laquelle les effectifs du SPC Med Est ne sont pas « remboursés » à Météo France sur le programme 181 (Risques). Nous soulignons les besoins urgents de renforcer en DDTM les fonctions de préparation à la gestion de crise en urgence, à partir des données de prévision des risques naturels croisées avec la topographie fine des communes impactées.

En réponse, la DGPR reconnaît le besoin de « monter en puissance » dans les DDTM sur la préparation de la gestion de crise (mais fait valoir un bon retour d'expérience des épisodes récents de gestion de crue dans l'Aube) ; la DPR admet que les 6 postes du SPC Med ne sont ni repris dans le total des postes SPC ni « remboursés » car la DG de Météo France y voit un grand intérêt pour son établissement. Enfin pour répondre aux besoins de renforts, 4 postes sont créés d'ici fin 2013 (2 en SPC : Oise/Aisne et Alpes Nord ; et 2 en hydrométrie : Corse et Réunion).

Au vu de ces éléments, CGT et FSU annoncent un vote d'« abstention positive » sur cet arrêté, qui ne s'accompagne pas de baisse d'effectifs mais d'une légère augmentation, ce qui fera au total 490 ETPT, plus 6 à Météo France.

Vote sur le texte : Abstention CGT, FSU, UNSA, CFDT ; Contre FO

Point 2 : projet d'arrêté prorogeant de 18 mois maximum le mandat de certaines instances élues en 2010

Il est décidé de proroger le mandat des instances élues en 2010, afin d'harmoniser les réélections sur le calendrier général de renouvellement de toutes les instances élues par les personnels, prévue fin 2014 selon le calendrier général de la fonction publique. L'arrêté liste ainsi les CAP, CT, CCP, CHSCT et CC (commissions consultatives des OPA) concernées par cette prorogation.

Le SG reconnaît que ces élections générales de 2014 seront lourdes et annonce une première réunion dès septembre à ce sujet.

Vote sur le texte : Pour CGT, FSU, CFDT, UNSA ; Contre FO

Point 3 : projet de décret organisant les recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires des contractuels du MEDDE/METL et de leurs établissements publics en application de la loi de précarisation de mars 2012

L'objet de ce décret présenté par la DRH (MM. Ronald Davies et Hervé Schmitt) consiste à lister les corps d'accueil gérés par le METL/MEDDE de catégories A, B, C, des filières techniques et administratives et les modalités d'accès par concours ou examens réservés aux contractuels remplissant les 4 ans prévus par la loi de titularisation de mars 2012. 706 contractuels sont ainsi éligibles à ce processus : 156 en AC, 244 en services déconcentrés, 306 en établissements publics (353 cat A, 87 cat B, 266 cat C). En outre, 55 enseignants des lycées maritimes sont titularisables dans le corps des professeurs des lycées agricoles géré par le MAAF. Le nombre des CDD « Cédésés » automatiquement selon la condition des 6 ans est de 40 agents (opération de Cdisation encore en cours dans certains EP et achevée au ministère) : ces agents figurent parmi les éligibles à la titularisation. En réponse à nos questions, l'administration assure que le recensement se poursuit pour les « CDD vacataires Nitrates » dans les DDI bretonnes, d'une part, et que, s'agissant des CDD de l'ONEMA sur emplois permanents, des lettres des ministres de l'écologie et du budget de « passer outre » à l'attention du contrôleur financier vont demander la Cdisation.

L'administration explique les 6 modifications apportées au projet de décret et à son annexe par les demandes de la DGAFP suite aux remarques émises par le Conseil d'Etat sur le décret paru pour les agents du MAAF. Cela motive le second examen de ce projet en CTM après celui du 19 octobre 2012.

- ajout du corps des CED (chargés d'études documentaires) pour tous les agents des ministères (hors Culture et Education Nationale qui ont un corps spécifique),
- durée d'1 an de stage des ITPE (comme pour les Attachés),
- pour le corps des SACDD refus de la titularisation au second niveau de grade,
- dans la liste annexée des EPA : ajout de VNF, suppression des EPA sur liste dérogatoire (cas de l'ONEMA)
- ajouts de l'exception des emplois dérogatoires pour certains EPA non dérogatoires (cat A au CLERL-Littoral, certains emplois de catégorie C et B dits locaux aux Parcs Nationaux de Réunion et Guyane),
- Météo France sera listé avec le décret relatif à la titularisation des contractuels de la DGAC et de l'ENAC.

Nos demandes et remarques sur les limites du processus appellent les réponses suivantes de la DRH.

- **Importance de l'information individuelle aux agents** : *les documents doivent être complets et précis sur toutes les conditions ; reprise de l'ancienneté pour les déroulements futurs de carrière sur le corps d'accueil, nouvelles rémunérations, formations aux concours (cat A) ou aux examens professionnels (cat B), aux recrutements réservés (cat C).*
- **Très mauvais résultats des discussions avec le MAAF notamment pour l'accès aux concours réservés du corps des IAE** : *c'est vrai, les agents ne se verront pas proposés l'accès au corps d'IAE avant fin 2014 voire pas du tout..., car nous avons voulu assurer un concours réservé ITPE dès 2013 et le MAAF ne semble pas pressé, s'agissant d'agents qu'il ne gère pas, nous reprendrons la discussion avec le MAAF pour l'accès à IAE en 2014 au vu du bilan du concours 2013 ITPE...*
- **Pas de garantie contre la perte de rémunération après titularisation et exclusion de certains corps** : *la loi Sauvadet de 2012 a des limites que l'on ne peut pas abolir, les corps de A + sont exclus, les corps de TE ou d'ATE n'ont pas été listés car ils n'auraient concerné que 3 agents. La DRH assure que 70 % de la rémunération brute du contrat antérieur à la titularisation, sera garantie au besoin par un indice détenu « à titre personnel ». Avec les primes, la DRH considère ainsi qu'il y aura « un équilibre en matière de rémunération » entre avant et après titularisation. Cela méritera d'être suivi de près.*
- **Conséquences pour la gestion des agents dans les services et corps en améliorant les taux pro/pro et en garantissant les postes de fonctionnaires aux lauréats sans que leur soit opposée l'absence de postes dans leurs services** : *la base des promouvables va s'élever avec les titularisés et donc les taux de promotion aussi sans qu'il faille des quotas supplémentaires, une étude d'impact par corps*

sera réalisée sur cette titularisation ; les agents seront titularisés sur leurs postes sans que des problèmes budgétaires leur soient opposés.

CGT et FSU demandent par deux amendements soumis au CTM (adoptés à l'unanimité) :

Pour la catégorie B, l'accès par examen pro au 2^o grade de SACDD (SACDD de classe supérieure), comme c'est le cas pour les TSDD. Le SG indique qu'il ne pourra pas reprendre cet amendement, qu'il comprend mais auquel s'opposent le Budget et la Fonction publique.

Pour la catégorie C, l'accès aux grades de première classe pour les corps d'adjoints techniques et administratifs, permettant l'application de l'échelle 4 de rémunération. Le SG indique qu'il ne pourra pas reprendre cet amendement, auquel s'opposent également le Budget et la Fonction publique.

Nous demandons la mise en place du Comité de suivi de ce processus de titularisation avec les représentants des personnels pour examiner les recours des agents sur les fléchages de corps comme pour d'autres problèmes liés aux épreuves et au bilan des premiers recrutements, examens ou concours réservés. Les moyens humains sont nécessaires à la DRH pour bien répondre aux demandes des agents et des services dans le processus de titularisation. En réponse, le SG assure qu'il est d'accord sur ces deux points.

Vote sur le projet de décret : Abstention CGT, FSU, CFDT, UNSA ; NPPV : FO

Point 4 : projet de décret modifiant le statut des Ingénieurs Électroniciens des Systèmes de Sécurité Aérienne (IESSA). Expert CGT Daniel TERRA CARNEIRO (voir intervention ci-dessous)

Ce projet présenté par M. Francis Massé (DGAC) vise à remplacer par une Licence, le certificat d'aptitude actuel nécessaire à l'exercice des fonctions de ces personnels de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Le certificat actuel est une obligation réglementaire imposée par l'Europe dans le cadre du règlement ESARR.

Ce projet vise également à corriger la partie du décret contenant les conditions de passage au grade Divisionnaire pour prendre en compte les carrières atypiques (détachement dans un organisme international, dans un Établissement Public).

La CGT critique la méthode utilisée par la DGAC pour présenter ces textes bien que nous nous félicitons que nos remarques aient été finalement prises en compte dans ce texte. Malheureusement, le projet d'arrêté qui doit définir le contenu de cette Licence n'est toujours pas présenté et nous n'avons pas l'assurance que l'exclusivité de fonctions, revendiquée pour éviter l'externalisation, sera incluse dans le texte. Ne pouvant donner un chèque en blanc à l'Administration, nous décidons de nous abstenir sur ce texte.

Vote sur le texte : POUR (UNSA, FO, CFDT) ; ABST (CGT, FSU).

Point 5 : projets de décret modifiant le statut des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (TSEEAC) et l'échelonnement indiciaire du corps. Expert CGT Daniel TERRA CARNEIRO (voir intervention ci-dessous)

La CGT critique la modification de la partie du statut (décret n°93-622 du 27 mars 1993) faisant référence aux fonctions d'encadrement tenues par les TSEEAC, minimisées dans le projet : le texte doit être amendé sur ce point. Nous stigmatisons le fait que le nouvel indice terminal du corps (702 au lieu de 646) ait été discuté par négociation bilatérale de la DGAC (M. Massé) avec le syndicat UNSA, sans concertation autre que finale avec les autres syndicats représentatifs du corps et que cette avancée se fasse au détriment du déroulement de carrière de l'ensemble du corps (masse salariale sur l'ensemble de la carrière en diminution pour un jeune TSEEAC par rapport au texte en vigueur).

Ce texte comportant une avancée sur d'autres points mais avec des points négatifs importants, nous avons décidé de nous abstenir.

Le président du CTM accepte de réintégrer les fonctions d'encadrement dans un texte proche du texte en vigueur. Cet amendement (art. 1^o modifiant art.2-I) est accepté à l'unanimité des syndicats.

L'amendement de l'UNSA pour changer l'indice du 5^o échelon de la Classe exceptionnelle (645 au lieu de 658) aboutirait à faire gagner 3 ans de carrière aux agents en place à l'échelon 5 de la grille actuelle, mais au détriment de tous les autres au-dessous qui verraient leur traitement réduit de 13 points d'indice. Encore un exemple du manque de solidarité de ce syndicat, ces dirigeants étant justement en fin de carrière. La CGT a voté CONTRE cet amendement. FO s'est abstenu. CFDT et UNSA ont voté POUR. Le président déclare qu'il ne reprendra pas cet amendement.

Bien que la rétroactivité soit impossible sans texte de loi (un décret n'est pas suffisant et le président déclarant que ni le Budget ni le Conseil d'Etat n'accepteront cela), les représentants des personnels votent à l'unanimité pour une entrée en vigueur de ce texte au début 2012, la CGT faisant part de son mécontentement suite au temps perdu par l'Administration pour préparer ce texte. Cet amendement ne sera pas repris par l'administration.

Vote d'ensemble sur les projets de décret (celui sur le statut étant amendé) : POUR (UNSA, CFDT) ABS (CGT, FSU, FO)

Point 6 : hausse des rémunérations des agents de la DEAL de Mayotte point inscrit à la demande de la CGT

La CGT a été reçue le 25 avril dernier par les conseillers de madame la ministre de la Fonction Publique et le secrétaire général du ministère de l'Outre Mer, Thomas Degos. Elle a pris note des propositions du gouvernement en réponse aux revendications des Mahorais et a exprimé son profond désaccord. Comme il fallait s'y attendre, ces propositions ont suscité la colère à Mayotte.

Depuis hier 15 mai un mouvement de grève reproductible mobilise les agents de la fonction publique à Mayotte, il y avait 2000 manifestants sur la place de Mamoudzou. Votre attention est appelée sur la tournure que peuvent prendre les choses. La situation est grave : sans réponses sérieuses aux attentes, il y a risque de durcissement et d'extension du mouvement dans les jours qui viennent.

Sur l'indexation des rémunérations des fonctionnaires, le compte n'y est pas, le taux proposé de 40% est très insuffisant et sa mise en œuvre sur 8 ans à raison de 5 % par an n'est pas acceptable. Les données de l'INSEE sur la cherté de la vie à Mayotte ne sont pas fiables, tout le monde le sait. Il y aura en 2014 un nouveau système mesurant le coût de la vie, mais les Mahorais ne peuvent pas attendre sa mise en place puis l'exploitation des données... Des estimations réalistes existent, ce qui justifie la revendication d'une indexation à hauteur de 115 %.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les agents de notre ministère, des sujets devraient être examinés et déboucher rapidement sur des mesures concrètes.

1- Sur le processus de sortie des corps intermédiaires avant le 31/12/2015, date que nous trouvons beaucoup trop éloignée pour rétablir dans le droit commun les agents concernés. Nous avons besoin d'avoir un état des lieux de la situation, de connaître les corps et le nombre d'agents par corps concernés par un reclassement. Dans quelles conditions est envisagé leur reclassement ? Nous l'avons déjà dit : un reclassement à l'échelle 3 ou en bas d'échelle est inacceptable pour des agents qui exercent déjà, et pour certains depuis longtemps, les missions de service public similaires à leurs collègues de métropole. Nous demandons la reconnaissance des qualifications acquises au travers l'ancienneté, par la prise en compte de la RAEP. Nous demandons d'avoir un point sur les corps déjà reclassés.

CGT et FSU demandent l'organisation sans délai d'une première réunion pour partager ces informations, et débattre des conditions d'une intégration rapide dans le droit commun de tous les fonctionnaires mahorais.

2 – Le deuxième point concerne les moyens de la mise en œuvre de la circulaire de 2010 : le recrutement « sur place », la promotion sociale des Mahorais qui nécessite une politique volontariste de formations adaptées et de qualité. Pour cela il y a besoin d'une école de formation, c'est pour cela que la CGT revendique la création d'un IRA dans l'océan indien. Cela concerne bien l'attractivité et les moyens de développement du territoire.

3- Et le dernier point à régler rapidement, le régime indemnitaire. Là aussi il y a une équité de traitement à rétablir puisque les Mahorais de notre ministère ne perçoivent pas de régime indemnitaire ! Qu'ils soient dans des corps intermédiaires ou de droit commun, ils subissent la même discrimination, ils sont les grands oubliés alors qu'ils exercent les mêmes missions que leurs collègues de l'hexagone. Dans le cadre des mesures catégorielles 2013, l'oubli a été réparé pour la Guyane et St Pierre et Miquelon avec l'attribution, par exemple aux Personnels d'Exploitation de la PTETE, mais pour Mayotte rien !

Nous demandons une mesure corrective dans les mesures catégorielles dès maintenant !

Réponses du SG : Il déclare être sensible à la situation démographique et sociale difficile de Mayotte et rappelle la volonté de faire du gouvernement (engagement en 2012 de François Hollande).

Sur l'indexation des rémunérations, le taux de 40 % est incontestablement en dessous de la réalité du surcoût de la vie, mais entre 40% et 115%, il y a un compromis à trouver. Une réunion d'ici fin mai avec toutes les organisations syndicales est prévue. Le SG fera part aux ministres de notre débat en CTM et du désaccord.

Sur les autres sujets, il demande à la DRH de préparer un dossier en vue d'une réunion à tenir rapidement :

- sortie des corps transitoires, s'expliquer sur les marges possibles,
- sur les recrutements locaux, entrer en contact avec le DEAL pour l'interroger sur les possibilités,
- sur le régime indemnitaire, à examiner.

ANNEXE

Déclaration liminaire de la CGT et de la FSU

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers camarades,

1- Notre réunion se tient la semaine où l'Assemblée Nationale est appelée à voter la proposition de loi sur l'amnistie pour les salariés et militants syndicaux, adoptée par la majorité de gauche sénatoriale. Le chef de l'Etat a demandé au ministre chargé des relations avec le Parlement de s'opposer à l'adoption de ce texte en Commission à l'Assemblée. Cette position, conforme aux demandes du MEDEF, n'est ni justifiée par le gouvernement, ni débattue. Et s'avèrent provocatrices et diffamatoires, les déclarations entendues tour à tour à ce sujet assimilant les effets possibles de l'amnistie sociale pour les salariés et syndicalistes, aux comportements de délinquance routière, de bandes violentes d'extrême droite au prétexte du refus du droit au mariage pour tous ou enfin, depuis deux jours, aux violences commises au prétexte de la joie des supporters du PSG.

Egalement conforme à la signature du MEDEF, le projet de loi sur l'ANI soumis à l'Assemblée cette semaine n'a pu faire l'objet d'un examen approfondi des amendements de groupes ou de parlementaires de gauche visant à empêcher la flexibilité accrue, la précarité des salariés et le démantèlement du code du travail. Or contre la gauche sénatoriale, le gouvernement a imposé le vote bloqué au bout de 2 jours de travail par le jeu de l'article 44-3 de la Constitution, l'une des armes du « coup d'Etat permanent » pour reprendre l'expression d'un Président de la V^{ème} République.

Nos organisations syndicales n'acceptent pas ces mauvais coups contre le monde du travail et ne baisseront pas les bras. Il ne s'agit surtout pas d'erreurs de « communication » ou de « gouvernance ».

2- Car en dépit des plus de 80 pages du « Programme national de réformes » transmis le 30 avril par le gouvernement français à la Commission européenne, sans concertation avec les partenaires sociaux, cette dernière a considéré par la voix du commissaire Olli Rehn que cela « manquait de précisions et demeurait un peu faible ». La Commission adoptera ainsi le 29 mai prochain ses recommandations détaillées à l'attention de notre pays. Le président du Conseil Herman Van Rompuy ayant prévenu que le nouveau délai de retour au 3 % d'ici 2015, à entériner par les ministres des finances en juillet, « ne va pas sans contrepartie ». Or en considérant que le coût du travail est une des clefs de la compétitivité, la Commission persiste, puisqu'elle recommandait déjà en 2012 à la France de réviser à la baisse (citation) « le haut niveau de protection des contrats temporaires et permanents, ainsi que la législation sur les licenciements jugée dissuasive pour les employeurs ». Elle entend donc accélérer la réforme du marché du travail, accélérer la réforme des retraites au nom de la soutenabilité financière du système des pensions. Et encore accélérer la libéralisation de la concurrence, en particulier dans les marchés publics, les secteurs du transport ferroviaire, aérien et contrôle de la navigation, de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement, qui sont pour elle des marchés d'industries de réseau, et pour nous des services publics essentiels aux citoyens. La pétition européenne pour le droit à l'eau et la protection de cette ressource par le service public, à l'initiative de la fédération européenne syndicale des services publics, a d'ailleurs atteint le cap du nombre de signatures nécessaire pour contraindre la Commission à répondre.

Le 12 juin prochain, une action européenne mobilisera les personnels des services de contrôle de la navigation aérienne contre la volonté libérale de la Commission d'intrusion dans les modalités d'organisation statutaires des services, volonté relayée par certains jusqu'à l'intérieur des représentants de la France dans les

négociations, mécontents des orientations de coopération entre services publics européens préconisées par le rapport Savary. Question cette orientation est-elle bien toujours celle du gouvernement ?

Avec la CES, nos organisations syndicales dans tous les Etats membres de l'UE, y compris en Allemagne, n'acceptent pas ces choix politiques libéraux fondés sur les critères de rentabilité élevée à court terme du capital, le dumping fiscal renforcé par la règle de l'unanimité, la recherche de la baisse continue de la part des salaires directs et différés dans la valeur ajoutée, l'austérité généralisée par l'écrasement des dépenses publiques et des transferts sociaux diabolisés par les adeptes « nouveaux vieux » zélotes du tout marché. Leur slogan de la concurrence libre et non faussée se traduit par « à chacun selon ses moyens » et se concrétise par une hausse des inégalités sociales, l'explosion de la précarité et du chômage. Le renforcement du libre échange par l'ouverture du grand espace de marché transatlantique USA/UE avec une Commission européenne et une OMC tueuse de protections nationales ou communautaires, nous inquiète d'autant plus, qu'encore une fois, le mandat de la Commission n'est pas soumis au débat dans les Etats membres, malgré la mobilisation d'ampleur qui se lève pour défendre l'exception culturelle.

3- En vue du prochain Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) prévue le 4 juillet prochain, le Premier ministre a réuni les secrétaires généraux et directeurs d'administration centrale le 3 mai autour d'un axe de mobilisation, nous citons ; « le premier objectif de la Modernisation de l'action publique (MAP) est que l'argent des contribuables soit utilisé de la façon la plus efficace. C'est pour cela qu'il faut évaluer les politiques publiques ». Les mots sont révélateurs : opposition sous-jacentes entre intérêts du contribuable (entreprises/ personnes physiques dans le même sac) et ceux des usagers/clients, incantation de l'efficacité non définie. Economique, sociale, environnementale ? Parmi les 40 évaluations lancées ce jour, 15 à 20 doivent être achevées début juillet. Sur les 5 évaluations concernant nos deux ministères, nous vous demandons : quand les organisations représentatives des personnes seront-elles entendues ? Quand recevront-elles les éléments dits de cadrage et de diagnostic ? Lesquelles parmi les 5 seront « achevées » pour début juillet ? Ces éléments de dialogue devaient constituer « le » gène marqueur distinguant MAP et RGPP selon les déclarations de la ministre.

En attente de vos réponses à ces questions, nous donnons deux éléments illustrant ces difficultés. Lors de l'audition de notre délégation début mai sur la politique maritime, une première, les trois rapporteurs n'ont pu répondre à la demande de notre délégation de communication d'éléments de cadrage de la mission, ni à celle des liens avec la préparation des Assises de la Mer et du Littoral, faute d'instructions. Alors que l'évaluation de la police de l'environnement a commencé il y a un mois, ni la DRH ni la DAJ n'étaient en mesure le 14 mai, lors du groupe d'échanges sur le décret de commissionnement des inspecteurs de l'environnement, de nous communiquer quoique ce soit sur les consultations prévues avec les organisations syndicales, sur les « coïncidences » de l'échéance d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet prochain de l'Ordonnance de 2012, la tenue des Etats généraux de « modernisation du droit de l'environnement » et l'exercice général dit du choc de simplification dans nos politiques...

S'agissant de simplification, nous vous demandons la portée sur les activités régaliennes et de contrôle de nos services de la circulaire du Premier ministre aux ministres et aux préfets, en date du 2 avril dernier. « A l'exception des normes touchant à la sécurité, il vous est désormais demandé de veiller personnellement à ce que vos services utilisent toutes les marges de manœuvre autorisées par les textes et en délivrent une interprétation facilitatrice pour simplifier et accélérer la mise en œuvre des projets publics et privés ». Circulaire qui a suivi à la lettre et en quelques jours le rapport Lambert-Boulard du 26 mars. Nous n'acceptons pas cette insécurité, qui expose nos agents, les usagers et nos obligations réglementaires à tous les dangers, en recevant 5 sur 5 la demande du rapport (citation) de « neutraliser les DREAL, foyers d'interprétation intégriste ».

4- Des questions, essentielles ou urgentes, posées aux ministres demeurent sans réponse malgré les relances. Pour le ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL), sur l'ampleur et les motivations du plan de suppression d'emplois des missions ADS et ATESAT des DDTM dans la continuité zélée de la circulaire du gouvernement précédent du 4 mai 2012 ; le silence des préfets sur la précarité des conventions avec les communes, imposé par la circulaire priorités des DDI de mars dernier avec renouvellement pour quelques mois et critère de résultat à la baisse de ces renouvellements. Ceci est contraire aux textes en vigueur et alors que la partie 3 du projet de loi Lebranchu prévoyant l'inter communalisation des PLU, ne serait examinée qu'en 2014 au Parlement et est contestée d'ores et déjà par les maires et parlementaires. Sur l'absence de financement de l'ANAH par le double effet de débudgétisation et d'effondrement du prix attendu des quotas CO 2 à vendre aux enchères, recette miracle du PLF 2013 pour cet établissement public,

chargé notamment de rénovation des logements anciens ou dégradés. Le désaccord de nos organisations syndicales partenaires d'Action Logement, l'ex 1 %, à qui est imposé l'emprunt pour financer une partie importante des trous budgétaires de l'ANRU pour finir le PNRU 1 et amorcer le PNRU 2 ; ceci suivant la ponction supplémentaire opérée par le PLF 2013 sur Action Logement en substituant des crédits ex 1 % aux crédits de l'Etat pour le financement des APL. Cela aura pour conséquence de réduire d'autant les capacités d'Action Logement de participer au financement de la construction ou de la réhabilitation de logements sociaux aux côtés des collectivités territoriales et de l'Etat, dont la part d'aides à la pierre continue de baisser en moyenne par logement social produit.

Pour le MEDDE, nous avons dû relancer la ministre fin avril sur le besoin de résultats concrets et immédiats pour résorber la précarité des CDD de l'ONEMA, avec un « passé outre » des ministres du budget et de l'écologie à l'attention du contrôleur financier de l'Office qui, en dépit du bleu interministériel et des notes juridiques, attend des ordres écrits. Pour les établissements publics sous tutelle de l'écologie, aux réductions de budget 2013 sur le fonctionnement s'ajoute désormais la double perspective d'un plafonnement aggravé des taxes affectées à leurs missions et d'une ponction nouvelle de 10 % au profit du budget général de l'Etat dès cet été.

Et pour tous les services sur budgets Etat, un troisième surgel dont l'application dès juillet prochain est annoncé.

5- Les charges, conditions et temps de travail se dégradent pour toutes les catégories de personnels. Le respect des garanties minimales comme celui des règles sur les cycles de travail des agents ne doit pas reposer sur les seuls « chefs de bureaux » : nous vous demandons que les directrices et directeurs y soient personnellement particulièrement responsabilisés.

Les conditions d'implantation immobilière de l'Administration centrale à La Défense aboutiraient à une forte dégradation des conditions de travail par la décroissance continue des m2 disponibles par agent. Une pétition unitaire exigeant mise à plat et consultation large des personnels est en cours. Question : l'absence de consultation du CHSCT avant la signature de prise à bail de la tour Esplanade est-elle légale ?

La tenue prochaine des Assises nationales des ingénieurs, suivant des réunions interrégionales, doit constituer une réponse ministérielle déterminée à la forte inquiétude qui s'exprime très fortement sur l'absence de toute perspective ou ambition pour l'ingénierie et la technique en général. Comment imaginer que l'on saura demain « faire faire » lorsque tout est organisé pour désapprendre à « faire » ?

6- S'agissant de notre ordre du jour, deux remarques. Nous avons demandé que le projet Agence Française biodiversité (AFB) fasse l'objet d'un point pour débat. Dans la mesure où le prochain groupe ad hoc du Conseil national du débat sur la transition écologique (CNTE) traitera ce sujet mi juin et pas celui du 22 mai, et que la participation de Jean Marc Michel, le préfigurateur sera nécessaire, nous avons convenu avec Madame Buch que cela devrait intervenir au prochain CTM. Enfin sur l'évolution à la hausse des rémunérations des agents de la DEAL Mayotte, nous avons demandé un point divers à ce CTM, comme nous en étions convenus au précédent. L'action unitaire de grève en cours à Mayotte en montre l'urgence.

Merci de votre attention et de vos réponses.

*

* *

Intervention sur le point 4 : Modification du décret du statut IESEA DGAC

Le protocole social DGAC d'octobre 2006, stipule que le certificat actuel ESARR5 (certificat qui définit les exigences réglementaires européennes de sécurité pour les personnels des services de l'aviation civile) sera remplacé par une licence française ATSEP. Cette transformation a été concertée avec les organisations syndicales au sein d'un Groupe de Travail « Licence ATSEP » qui s'est réuni de décembre 2007 à fin janvier 2009.

De manière incompréhensible, La DGAC a voulu présenter à la va vite en CTP DGAC ses projets de textes liés à la licence, alors que le GT ne les avaient pas encore finalisés. L'USAC-CGT avait donc demandé au CTP DGAC de ne pas se prononcer et de corriger le projet de modification du statut IESEA, conformément aux travaux du GT Licence. Depuis 2009, cette évolution demandée a été prise en compte dans le texte présenté aujourd'hui.

Par contre, n'ayant pas connaissance à ce jour, du texte définitif officiel qui créera la licence ATSEP, texte n'ayant pas obtenu un avis formel du CT DGAC et non encore publié, **la CGT s'abstiendra** et se garde la possibilité de revenir sur ces deux textes ultérieurement.

La CGT considère que la DGAC doit maîtriser toute la chaîne de sécurité sur ses systèmes opérationnels. Pour cela, elle demande, dans le texte qui créera la licence ATSEP, de rajouter un article qui précise que **seuls** les personnels de la DGAC, détenteurs d'une licence ATSEP seront autorisés à exercer les tâches liées à la sécurité sur les systèmes opérationnels de la DSNA.

*
* *

Intervention sur le point 5 : Modification du décret du statut TSEEAC DGAC

Trois raisons viennent justifier les modifications de ce décret statutaire.

La première raison est l'accord social DGAC de 2010 qui prévoyait notamment l'indice 702 comme indice sommital des TSEEAC. Cet accord avait été énoncé par la majorité des syndicats dont la CGT mais pour une autre raison principale, la volonté de la direction de la DGAC de l'époque de sortir la DGAC de la Fonction Publique d'État et de la fusionner avec ses partenaires Européens.

La deuxième raison est l'allongement de la formation à 3 ans.

La dernière raison est la création de la licence dite « licence ASEP » et de la licence pour les personnels de surveillance.

La méthode de dialogue social utilisée par la DGAC sur ce projet nous a longtemps laissé hors des discussions alors que nous sommes représentatifs.

Nous sommes particulièrement attachés à ce corps de catégorie B au sein de la DGAC et nous notons désagréablement que les fonctions d'encadrement exercées par ce corps voient leur reflet dans le décret statutaire en retrait par rapport à l'existant.

Concernant la nouvelles grille indiciaire, les conditions de reclassement et l'échelonnement finalement retenu sans négociation fait que le nouvel indice sommital n'est pas atteignable avant 3 ans pour les premiers agents, ce que nous regrettons. Nous regrettons enfin que les modifications de la grille indiciaire ne concernent que le dernier grade et donc que seuls les plus anciens bénéficient immédiatement d'augmentation de revenus.

Nous notons également que les nouveaux entrants auront une baisse de la masse salariale sur l'ensemble de leur carrière par rapport aux conditions existantes.

Par conséquent, même si la grille présente une avancée certaine et non négligeable pour un corps de catégorie B, les conditions de la négociation, le recul sur l'ensemble de la carrière pour les nouveaux entrants et la position finalement atteinte ne peuvent nous satisfaire. **La CGT s'abstiendra** donc lors du vote sur ce point.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50

E mail : fd.equipement@cgt.fr – Site : www.equipement.cgt.fr

Comité de suivi CEREMA du 13 mai 2013

Présents pour la CGT :

Jean-Charles Beaudoin (CETMEF), Sébastien Neiers (CETE de l'Est), Didier Baton (CETE Lyon), Philippe Garcia (CETE Normandie Centre), Michael Langlet (CETE Normandie Centre), Olivier Dupré (CETE Nord Picardie)

Documents remis en préalable :

- Relevé de décisions de la réunion du 24 avril dernier,
- Nouvelle version du projet de note d'organisation du CEREMA,
- Projets d'organigrammes des 11 services actuels (8 CETE, futures directions territoriales, et 3 STC, futures directions techniques) et du futur siège du CEREMA.

Effectifs

La CGT a commencé par remarquer que la diminution des effectifs cibles entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 était de 2,2 % (74 Équivalents Temps Plein) à l'échelle du CEREMA. Cette diminution est une conséquence de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), politique de réduction des dépenses de l'État qui a succédé à la RGPP.

Mais la baisse des effectifs ne s'arrête pas là ! Dans la nuit du 31 décembre 2013 au 1er janvier 2014, une baisse supplémentaire de 3 % des effectifs (93 ETP) s'applique à nos services si on raisonne à périmètre constant d'activité. Ces prélèvements sont effectués pour la création de postes au futur siège du CEREMA et dans les agences comptables secondaires.

En effet, les créations de postes prévues pour le siège et les agences comptables sont insuffisantes pour couvrir leurs missions qui sont nouvelles pour le CEREMA.

- les missions de paie, auparavant réalisées par les Pôles Supports Intégrés en DREAL et par les services du ministère des finances,
- les missions comptables, auparavant réalisées par le ministère des finances,
- les missions de pilotage des CETE, auparavant réalisées par la DRI.

Tout ceci conduit donc à une perte de 5 % de nos effectifs entre le 31 décembre 2012 et le 1er janvier 2014 si on raisonne sur le périmètre de nos activités actuelles ! C'est inacceptable pour la CGT, nous réclamons une augmentation des effectifs dans toute la fonction publique et pour le CEREMA.

L'administration répond que les évolutions qui ont du sens sont celles des plafonds d'emplois globaux affectés aux services indépendamment de l'évolution des missions de ces derniers... Elle affirme d'ailleurs que « - 74 ETP est un objectif ambitieux et protecteur ». Elle nie la réalité de nouvelles missions (paie, comptabilité, pilotage) et l'absence de créations de postes correspondant. Elle estime que les nouvelles missions du CEREMA découlent de sa réorganisation interne et ne doivent pas donner lieu à des postes supplémentaires.

Pour la CGT, le maintien des effectifs prévu au protocole est largement remis en cause par cette baisse considérable des effectifs à la création du CEREMA sur le périmètre de nos missions actuelles.

Points préalables divers

- La CGT pose la question des conditions d'éligibilité à la prime de restructuration. L'administration précise que cette question sera abordée au CTM de mi-juin et que les agents y seront éligibles à partir du mois de juillet ;
- L'administration précise que l'année de décalage des ISS sera maintenue ;
- La CGT interroge l'administration sur le rattachement des CRICR. L'administration indique que le cap est toujours un rattachement aux DIR de zone. La CGT rappelle que cette option n'est pas celle qu'elle défend. Nous réclamons d'une part un argumentaire de l'administration sur ce choix et d'autre part un cadre de discussion spécifique sur ce point.
- La préfiguration indique que Jean-Philippe Lagrange sera le directeur scientifique et technique et des relations européennes et internationales. Il est actuellement directeur technique adjoint de l'IGN ;
- L'administration indique qu'elle a prévu de rencontrer les collectivités territoriales par le biais de leurs associations. Néanmoins, les réunions fixées ont été systématiquement annulées ;
- La CGT interroge l'administration sur les comptes épargne temps : comment sera géré leur transfert ? La DRI affirme que quelles que soient les modalités techniques de ce transfert, le maintien des droits au moment du passage au CEREMA est garanti. La CGT insiste sur le transfert au CEREMA de l'enveloppe correspondant au paiement des jours stockés sur les comptes épargne temps, pour qu'en cas de départs d'agents, l'enveloppe ne soit pas prise sur les budgets de fonctionnement du CEREMA.

Projet d'organisation du CEREMA

Lorsque des domaines de compétence sont partagés entre plusieurs directions techniques (comme c'est le cas pour l'environnement, les risques, la construction et la conception de prototypes), l'une des directions techniques assure une fonction de synthèse. La CGT demande ce que signifie « fonction de synthèse ». L'administration répond qu'il s'agit d'animer, de coordonner et d'être "chef de file" dans un domaine, dans lequel interviennent notamment des équipes techniques de divers domaines. Compte tenu de l'interprétation qui peut être faite de ces notions, la CGT a demandé un glossaire pour bien comprendre ce que recouvrent ces diverses fonctions d'animation ou de coordination et bâtir un vocabulaire commun.

La CGT demande la place de la normalisation dans le CEREMA ? L'administration indique que la normalisation est citée comme domaine de compétence de la direction technique « Infrastructures de transport et matériaux »

La CGT s'interroge sur la place des CECP (Centres d'études et de conception de prototypes), rattachés dans le projet à la direction technique eau, mer et fleuves alors qu'aujourd'hui ils sont associés au SETRA ? La CGT s'interroge sur un éventuel rattachement des CECP, aux activités par nature transversales, à la D4P plutôt qu'à l'une ou l'autre direction technique. La préfiguration répond que l'option privilégiée est celle d'un rattachement à une direction technique pour éviter de modifier les structures des 11 services.

Sur la gestion des compétences, la CGT interroge la préfiguration sur ce qui relève des directions territoriales (chargées de la formation) et des directions techniques (chargées des compétences techniques). La préfiguration répond qu'une partie de la gestion des compétences relèvera de la DRH du siège et qu'une partie relèvera nécessairement aussi des directions territoriales, sans que la vision de l'articulation entre les deux niveaux soit claire à ce jour.

La CGT s'inquiète d'équipes qui ont aujourd'hui moins facilement accès à la commande que d'autres mieux positionnées vis-à-vis des STC et/ou reconnues Pôle de Compétence et d'Innovation. Qui veillera à la répartition des commandes entre groupes d'un même domaine ? La préfiguration indique que la D4P a vocation à avoir une vision globale des domaines et à mobiliser l'ensemble des compétences présente au CEREMA. Elle exercera une vigilance en faveur d'une répartition optimale de l'activité entre les équipes.

La CGT s'interroge sur les marges de manœuvre qui seront laissées aux équipes des directions territoriales pour monter des projets locaux en gardant une souplesse et sans passer systématiquement par les directions techniques ou la D4P ? La préfiguration précise que les directions territoriales pourront bien sûr construire localement des partenariats et projets.

La CGT s'étonne du rattachement de la métrologie à une direction technique (eau, mer et fleuves) et milite pour un rattachement transversal plus adapté à ces missions.

La CGT attire l'attention de la préfiguration sur les missions de sécurité routière, aujourd'hui en suspens, et qui se situent à l'interface entre les infrastructures, les véhicules, le trafic...

La CGT souhaite qu'une vigilance soit exercée pour éviter la compétition et concurrence entre services telle qu'elle s'est développée. Il ne faudrait pas qu'elle perde au sein du CEREMA. L'administration se veut rassurante, car au 1^{er} janvier 2014, « nous serons tous des agents du CEREMA »... La continuité des modes de travail sera pourtant forte au sein du CEREMA entre les services dont il sera issu !

La CGT indique que certains postes aujourd'hui situés aux services généraux du CETE de Lyon ne verront pas la nature de leurs missions changer. Néanmoins, ces missions seront étendues au siège en plus de la future direction territoriale. Ces postes seront-ils considérés comme « substantiellement modifiés » ? La préfiguration répond que le travail d'harmonisation des critères de modification des postes est en cours. Néanmoins, il ne serait pas choquant que ces postes ne soient pas substantiellement modifiés. La concertation locale pourra procéder à des ajustements.

Pour le siège, en plus de la densification des installations actuelles, il est prévu la location de bureaux en proximité immédiate du site.

La CGT attire l'attention de la préfiguration sur la situation des agents actuellement en poste sur des sites non destinés à entrer dans le périmètre immobilier du CEREMA (Cetmef Aix par exemple). La CGT, suite à l'annonce comme quoi les agents pourraient, à partir de juillet, être concernés par des primes de restructuration, considère que l'empressement de l'administration à vouloir les faire déménager rapidement pourrait être interprétée comme un moyen de les empêcher de réclamer la dite prime et espère que ce n'est pas là sa volonté.

La préfiguration répond que ces déménagements étaient actés et que l'on doit voir avant tout la capacité que l'on a d'effectuer le déménagement dans de bonnes conditions. Ceci dit, il n'y a pas de raison particulière de faire déménager les agents en juin, comme il n'y en a pas d'attendre 2014.

La CGT demande que soit abordée lors d'une prochaine réunion le niveau de décentralisation du futur service documentaire du CEREMA et son fonctionnement. Elle demande également que soit communiqué aux organisations syndicales les budgets de fonctionnement des 11 services pour 2012 et 2013. Enfin, elle aimerait un retour sur l'évaluation des PCI.

Prochaine réunion du comité le 11 juin prochain.



USAC-CGT
SNM-CGT

LA FORCE DU COLLECTIF



Ciel Unique 2+ :

Météo France est aussi concernée !

Le Ciel Unique est le nom donné aux règlements européens dont l'objectif initial est d'assurer une continuité de l'espace aérien en Europe. La Commission européenne s'apprête à proposer une nouvelle mouture de ce règlement qui impose une régulation économique drastique du contrôle aérien.

LE CIEL UNIQUE : C'EST QUOI DONC ?

Deux paquets de règlements européens dits « règlements Ciel Unique » ont déjà été proposés puis validés par le Parlement Européen. L'argumentaire de la Commission n'a pas changé depuis le premier règlement : il faut arrêter d'avoir des avions qui tournent en rond avant de traverser des frontières. Cela fait des années (et bien avant la création de la Commission Européenne) que les avions ne tournent plus aux frontières mais il s'agit là d'un prétexte pour imposer une réduction du nombre de prestataires de services de contrôle comme la DSNA (une des directions de la DGAC). La mesure emblématique des deux premiers paquets Ciel Unique a été la création des blocs d'espace fonctionnels (les FAB), de fait la France

**L'USAC-CGT
et le SNM-
CGT unis
pour
défendre
nos intérêts
communs**

s'est allié à l'Allemagne, à la Suisse et au Bénélux pour créer le FABEC. L'USAC-CGT a eu à mener en 2010 une lutte (avec 7 jours de grève) contre la fusion des contrôles aériens de ces pays et pour un renforcement des coopérations entre les prestataires de service de la navigation aérienne concernés.

Les compromis atteints dans l'élaboration des précédents sont maintenant remis en cause par la Commission Européenne sous la pression des compagnies qui considèrent le contrôle aérien comme un coût pour elles.

Le Ciel Unique 2+ est donc maintenant proposé par la Commission Européenne.

POURQUOI LE CIEL UNIQUE 2+ EST NÉFASTE ?

La Commission Européenne veut maintenant imposer une séparation structurelle entre les autorités de régulation/surveillance et les prestataires de service. Cela implique un changement de statut de la DGAC qui ne pourrait plus regrouper la DSNA (prestataire), la DSAC (autorité de surveillance) et la DTA (régulateur). Nous craignons donc un passage en établissement public voire en société anonyme d'une ou plusieurs de ces directions. Ce n'est pas le seul danger mais il fait partie des deux principaux, l'autre étant le recentrage des prestataires de services sur leur cœur de métier à savoir le contrôle

aérien avec l'obligation d'externaliser toute une série d'activités telles que la conception et la publication de procédures de navigation aérienne, la maintenance des systèmes de navigation aérienne, qui ne sont pas directement liées à l'activité du contrôleur, l'école nationale de l'aviation civile... Mais au delà de l'externalisation demandée c'est aussi la mise en concurrence des fournisseurs de ces services qui est demandée de façon à réduire les coûts associés ce qui implique une casse sociale sans précédent dans l'aviation civile.

EN QUOI MÉTÉO FRANCE EST CONCERNÉE ?

Météo-France est le fournisseur d'information et de prévision météorologique pour la DSNA, ces informations ne relèvent pas du cœur de métier du contrôle aérien donc une mise en concurrence de Météo-France avec d'autres entités comparables devrait être mise en place et le moins disant financier serait retenu. L'activité

aéronautique civile représente 23 % des recettes de l'établissement public Météo-France et la réforme en cours de ses implantations territoriales serait probablement accélérée pour réduire le coût d'une prestation de service dont la qualité se trouverait affectée.

Pour plus de détails, rendez-vous sur nos sites internet :

SNM-CGT : <http://cgt-meteo.org>, USAC-CGT : www.usac-cgt.org

L'un des axes revendicatifs de la journée d'action européenne du 12 juin prochain couvre la problématique des objectifs européens de performance qui seront fixés d'ici la fin de l'année et qui s'appliqueront pour la période 2015-2019. Si les annonces de la Commission européenne se concrétisent, notamment en termes de réduction de coûts, c'est à terme la porte ouverte à un contrôle aérien « low-cost ».

UN MÉCANISME ISSU DU CIEL UNIQUE DEUXIÈME DU NOM

Lors des discussions autour du 2^{ème} paquet Ciel unique en 2009, il a été établi que si le contrôle aérien était considéré comme un secteur de monopole naturel, non concurrentiel sur le cœur de métier, il fallait néanmoins pouvoir en réguler la performance pour s'assurer d'un niveau de service attendu (sécurité, capacité, environnement) à un coût convenable. Cette nouvelle régulation économique et de la performance a donc remplacé de façon définitive le principe de recouvrement des coûts qui permettait jusque là, à chaque prestataire, de financer la totalité des coûts induits par son activité via les redevances de navigation aérienne. Depuis 2011, les taux de redevances sont fixés par avance et pour une période déterminée. En cas de trafic supérieur aux prévisions, le surplus de redevances peut en partie être gardé par les prestataires de service de contrôle aérien (auparavant ils devaient le restituer en totalité aux compagnies aériennes) mais en cas

de trafic plus bas que prévu (comme ce fut malheureusement le cas ces dernières années), le prestataire doit trouver en interne les économies nécessaires. Auparavant il était autorisé à augmenter ses redevances par un mécanisme correcteur.

Les autres aspects de la performance du service sont également régulés via des objectifs spécifiques : la moyenne des retards par vol pour la capacité et l'allongement moyen des trajectoires des vols pour les objectifs environnementaux. La sécurité est également un des domaines de performance mais il est le seul à ne pas être doté d'objectifs chiffrés au niveau européen. L'USAC-CGT et l'ETF ont œuvré au niveau européen pour corriger ce déséquilibre et ont obtenu qu'au moins des indicateurs chiffrés de sécurité soient utilisés au niveau européen, ce qui est déjà une avancée même si beaucoup de chemin reste à faire.

RP2 : LA NÉGOCIATION DE TOUS LES DANGERS

Après un tour de chauffe sur les années 2011-2013, appelées période de référence 1 (RP1), la Commission européenne prépare d'ores et déjà la seconde période de référence (RP2) qui s'étendra de 2015 à 2019. Afin de préparer ce nouvel exercice, la Commission vient de faire modifier la réglementation sur la performance. Les espaces inférieurs seront à terme dans le champ d'application des objectifs de performance alors que pour RP1, seuls les CRNA étaient concernés.

Les objectifs pour RP2 seront fixés par la Commission après consultation du Comité Ciel unique où sont représentés les États qui disposent dans cette instance d'un véritable pouvoir de blocage, pour peu qu'ils arrivent à parler de la même voix.

La difficulté concerne les réductions de taux unitaires de redevance, c'est à dire le coût du service payé par avion bénéficiant du service de contrôle. Plusieurs scénarios sont envisagés :

- Un scénario « minimum » dans lequel les taux

unitaires de redevance diminueraient de façon proportionnelle à une reprise du trafic, discutable sur le principe mais dont la qualification de « minimum » par la Commission est significative du peu de chance qu'il a d'être retenu.

- Des scénarios qualifiés de plus ambitieux dans lesquels les taux de redevance devront diminuer de 30% sur 5 ans ! Si ce dernier scénario devait l'emporter, la Commission européenne reconnaît que cela ne pourra se faire qu'au travers de changements structurels et organisationnels importants : fusions de services, externalisations, harmonisation des conditions de travail des

opérationnels sur le moins disant social etc. C'est bien un contrôle aérien « low-cost » qui se prépare. Car parallèlement à cet objectif prioritaire de réduction des taux de redevances, les objectifs sur les retards et les routes directes seront également ambitieux. De quoi hypothéquer de façon durable les conditions de travail des personnels opérationnels de la DGAC.

C'est le 12 juin, pas le 10 !

Les lois restrictives sur le droit de grève dans certains pays, notamment en Italie, ont conduit l'ETF à choisir le 12 juin comme date de la journée d'action et non le 10 comme annoncé trop rapidement par quelques syndicats.

LA PERFORMANCE ET LE CIEL UNIQUE 2+

Au niveau européen, la plupart des thématiques sont connectées entre elles. Ainsi le dossier des objectifs de performance connaîtra également une évolution dans le cadre du projet de Ciel unique 2+ (cf précédent tract de l'USAC-CGT sur le sujet). La Commission européenne n'est visiblement pas satisfaite du processus décisionnel pour adopter les objectifs européens. Il est vrai que pour la 1^{ère} période de référence, cela avait pris presque 9 mois ! En effet, plusieurs États, dont la France, l'Autriche et plus tardivement le Royaume-Uni et l'Allemagne avaient contesté les objectifs initiaux

proposés par la Commission, les jugeant complètement irréalistes. Les discussions au sein du Comité Ciel unique s'étaient donc éternisées jusqu'à l'adoption d'un compromis. Dans le cadre du Ciel unique 2+, la Commission va vouloir alléger le poids décisionnel du Comité Ciel unique dans les débats à son propre profit. Un processus d'adoption des objectifs européens dans lequel la Commission aura le dernier mot ? C'est l'assurance d'avoir un plan social tous les 5 ans à l'échelle européenne dans le contrôle aérien !

LES REVENDICATIONS DE L'ETF

L'USAC-CGT et l'ETF, principale organisation représentative des personnels de la navigation aérienne en Europe, n'acceptent pas la vision de la Commission. Nous sommes prêts à accepter que la navigation aérienne soit soumise à une forme de régulation de son niveau de service, comme d'autres services publics, mais pas que celle-ci soit soumise à une pression économique des compagnies aériennes dont la conséquence ultime sera de réduire de façon significative les standards sociaux. C'est pour cette raison que les objectifs de performance pour la période 2015-2019 font partie intégrante du champ revendicatif développé par les membres de l'ETF pour la

journée d'action du 12 juin 2013. Plus précisément nous revendiquons :

- le développement d'une vraie politique de sécurité en matière de performance avec des indicateurs et des objectifs chiffrés comme les autres domaines.
- l'adoption d'objectifs réalistes pour RP2 et au delà.
- de privilégier la qualité du service rendu (sécurité, retard, impact environnemental) par rapport à des réductions de coûts directs et prendre en compte pour cela la dimension économique des indicateurs de qualité de service (les retards et les allongements de trajectoire ont également un coût !).
- le refus par les États d'objectifs de réduction de taux de redevances qui remettront en cause les standards sociaux, les emplois et les conditions de travail dans les différents pays européens.
- la mise en place de véritables processus de consultation des syndicats au niveau national, au niveau des FAB et au niveau Européen avant l'adoption des plans de performance.

La position des syndicats membres de l'ETF sur ce dossier est donc loin d'être une position dogmatique ou de défense d'un pré-carré. Néanmoins nous refusons l'utilisation faite par la Commission européenne de ces objectifs de performance car elle vise principalement à libéraliser notre secteur d'activité.

Agenda du RP2 (2015-2019)

1er Mai-26 Juin 2013 : consultation préliminaire sur les propositions d'objectifs de performance.

Septembre 2013 : proposition de la Commission sur la base de cette consultation.

Octobre/Décembre 2013 : consultation de divers organismes européens où sont représentés les prestataires de contrôle, les compagnies aériennes, les industriels et les syndicats.

17-18 Décembre 2013 : Adoption des objectifs par le Comité Ciel unique.

La journée d'action ETF du 12 juin vise donc à influencer le processus dès le début des discussions.



Les objectifs de performance prévus pour 2015-2019 se décident maintenant. De ceux-ci découleront directement le budget nécessaire au bon fonctionnement des services et la garantie de bonnes conditions de travail pour les personnels. Tous en grève le 12 juin prochain !

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom :	
Corps :	Service :
Email :	Téléphone :
Adresse :	

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence
cedex

Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94



Résolution du congrès extraordinaire d'Orly

Orly, le 16 mai 2013

L'USAC-CGT s'est réunie en congrès extraordinaire à Orly le 16 mai 2013 pour examiner la question de son affiliation fédérale. Prenant en compte la nouvelle loi sur le dialogue social dans la Fonction publique, le congrès a décidé d'une meilleure intégration dans les structures syndicales de la CGT représentatives des personnels dépendant de notre ministère, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). L'USAC-CGT rejoint donc la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement (FNEE). Ceci permettra une meilleure prise en compte de l'intérêt des personnels de la DGAC dans le dialogue social avec leur ministère de tutelle.

Concernant la situation immédiate de la DGAC, le congrès condamne les orientations du gouvernement actuel notamment en terme de Fonction publique au travers de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui poursuit celle du précédent gouvernement via la RGPP. C'est la même politique d'austérité appliquée au niveau national ou européen qu'il faut combattre. Elle est contraire à l'intérêt général et met en péril la qualité du service public rendu et les conditions sociales des agents de la DGAC.

C'est pourquoi le congrès condamne les baisses de budget (fonctionnement, investissement, action sociale) et d'effectifs imposées ainsi que les projets de réorganisations et d'abandon de missions associées présentés dans le cadre de la démarche protocolaire. L'USAC-CGT estime que la répartition des baisses d'effectif est totalement déséquilibrée entre les différentes catégories d'agents. Les personnels administratifs, équipement et ouvriers d'État sont trop largement touchés. Par ailleurs, le congrès d'Orly estime que les mesures sociales du prochain protocole DGAC doivent être réparties de façon équitable entre les personnels en priorisant les plus fragilisés. En effet, l'USAC-CGT ne transigera pas avec la justice sociale.

Le congrès d'Orly se fait l'écho du mécontentement des ouvriers d'État face à l'arrêt des recrutements de cette catégorie d'agent et aux menaces lourdes qui pèsent sur l'avenir de leur statut. Le congrès soutient dans ce cadre l'action en cours du service technique d'Aix en Provence pour le recrutement immédiat d'ouvriers à la centrale électrique. Il appelle l'ensemble des ouvriers à se mobiliser le 22 mai prochain conjointement avec leurs collègues des autres ministères.

Enfin, le congrès d'Orly condamne avec la plus grande fermeté les plans de la Commission européenne visant à démanteler la DGAC. Les questions de l'externalisation et de mise en concurrence obligatoire de certains services (CNS, ENAC, Information aéronautique, Météo etc.) et de séparation structurelle opérateur/régulateur sont pour l'USAC-CGT des points inacceptables. Le gouvernement français devra s'y opposer avec la plus grande fermeté dans le cadre du futur règlement Ciel unique 2+. Afin de l'y obliger et d'envoyer un message clair à la Commission européenne, l'USAC-CGT appelle l'ensemble des personnels de la DGAC à la grève lors de la journée d'action européenne du 12 juin prochain, organisée en coordination avec l'ETF (fédération européenne des transports).

*_*_*_*_*_*

**Le 20 juin 2013,
vous allez désigner vos représentants !**

Le CA : ce qu'il fait, ce qu'il ne fait pas !

- Il **vote le budget** de l'ONEMA (personnels et fonctionnement) et les transferts financiers, qui représentent les 2/3 du budget annuel (!) : travaux à l'Outre-mer et en Corse, conventions avec les organismes de recherche, plus les aides du Plan Ecophyto 2018, sur un budget séparé.
- **Mais il décide peu - pas assez - des activités et de l'organisation des services.**
- Il **n'a pas la main sur les effectifs**, le plafond d'emplois, la RGPP devenue MAP, la rigueur budgétaire, l'avenir de l'ONEMA, ... décidés par l'Etat, ce qui lui enlève beaucoup de marge, au grand regret de certains Administrateurs.

Le poids de l'Etat et des Agences est lourd, celui des élus des collectivités locales est médian, celui des usagers est faible, celui des protecteurs et consommateurs encore plus. Sans parler **des personnels, trop peu représentés** (2/32 = 6%, le double à l'ADEME par ex.), ce qui ne leur permet pas d'infléchir la politique de l'Office et les choix faits ailleurs. Ils transmettent le vécu interne et éclairent le CA, connaissant les choses de l'intérieur. Les Administrateurs leur en sont souvent gré, en aparté au moins...



2008 - 2013 : le plaidoyer CGT pour un vrai Office et des personnels respectés !

Votre représentant CGT a conduit un important **travail d'analyse critique et de mise en lumière** des choix stratégiques, des budgets et des leurs effets sur les personnels et l'Office national. Positions et analyses faites **en lien avec les collègues titulaires au Comité Technique (CT)**, qui y voient passer 70% des dossiers soumis au CA. Il y a d'ailleurs souvent pris part, en tant qu'**expert**, afin d'assurer un suivi et une cohérence.

- **refus de siéger le 19 juin 2008**, pour ne pas cautionner la **défiguration de l'établissement public CSP-ONEMA**, où l'on voyait déjà se mettre en place un ONEMA petit argentier et faux pilote « en haut », petite main de l'Administration « en bas », **RGPP aidant**, sans respect du passé et des compétences internes, avec des recrutements discrétionnaires et des embauches précaires....

- **vote contre le budget en mars 2009** pour dénoncer le **premier Contrat d'objectifs** où l'ONEMA, sous une sémantique fumeuse, perdait ses SD dans une fusion avec l'ONCFS, consacrait le « faire faire », disqualifiait ses propres agents, ne prévoyait rien pour réparer la grave injustice salariale et indemnitaire faite aux agents ITA...

- **dénonciation à chaque vote du budget**, chiffres à l'appui, de l'appauvrissement de l'Office, de la baisse des crédits de fonctionnement, du zéro-investissement en propre, de l'externalisation galopante en DAST et DCIE., de l'absence de volonté d'étudier les pressions et les impacts (on protège les usages !), de l'accaparement des SD par les DDTM, de l'asphyxie et du traumatisme des fonctions supports...

- **initiative et conduite du blocage du CA du 18 novembre 2011** pour l'alignement du statut des ITA sur le statut des Agences de l'eau, la CDIisation des CDD, l'application des accords Jacob et le passage des ATE en catégorie B. Si le statut ITA n'est toujours pas acquis, la CDIisation semble en cours mais la vigilance s'impose, Jacob est annoncé uniquement pour les C et 70 ATE doivent passer en catégorie B (chiffre annoncé, mais en attente de concrétisation) ,...

.../...

- **interpellations du CA** du 23 novembre 2012 et du 28 mars 2013 et **menace de blocage, en appui de l'action des 60 CDD** pour leur CDisation,...
- **analyse et dénonciation des mesures contre l'emploi et des conditions de travail du projet de Contrat d'objectifs 2013-2018** dès juin 2012, obtention du report de son examen en CA à 2013 contre le souhait de la Direction, puis vote "contre" le 28 mars 2013, la donne fondamentale n'ayant pas vraiment changé,...

Contrat d'Objectifs...sans Moyens contenant de réelles dégradations : perte de 40 postes d'ici 2015, qui se traduira par **55 postes en moins** dans les **services territoriaux**, accentuant la déliquescence générale, sans diminution notable des missions, sans garantie de requalifications statutaires. Individualisation de la police facilitant la mise des SD en préfecture. Dérive managériale à la mode du privé, présentée comme un palliatif aux réductions de postes. Promesses d'excellence informatique au temps de la misère. Absence de cohésion et de vision d'ensemble malgré les besoins, ...etc.

- **vote contre le "plan d'action en réponse aux recommandations de la Cour des Comptes"**, qui entérine la RGPP-MAP, accentue la régression pour les salariés mais ne touche pas aux gros transferts financiers.

Toutes nos positions ont été argumentées, défendues.

La DG en a fait fi, certains administrateurs les ont comprises et entendues.

- **sur les revendications pour les personnels, tous ont suivi la position des 2 vice-présidents et leur adresse à la tutelle, pour une sortie favorable et rapide.**
- **sur les carences et perversités du Codob comme sur l'inefficacité d'Ecophyto 2018, nos options ont conforté et/ou généré un vote de défiance (abstention) de certains administrateurs.**

Ce que nous continuerons à y faire, avec votre soutien

- **défendre notre cadre et outil de travail : un véritable Office national, avec ses 3 niveaux reliés, maître de ses missions et moyens, autonome, et partenaire respecté, correctement positionné dans le paysage de l'eau**, assumant son rôle de référence et valorisant sa propre action, se donnant les moyens de fonctionner correctement au lieu de distribuer son budget à l'extérieur et « faire tomber la pluie là où c'est déjà mouillé »...

- **revendiquer des conditions salariales normales et justes et la reconnaissance professionnelle des missions réellement exercées :**

- revalorisation des ATE-TE, notamment un passage en B équitable des ATE, sans nécessité de changer de poste ou de fonction,
- alignement du statut ITA sur le statut des agences de l'eau : "chose promise, chose due",
- CDisation de tous les CDD travaillant pour l'ONEMA, y compris les clandestins, cachés dans les soutes d'autres organismes.

- **plaider pour un rééquilibrage des pouvoirs, au sein de l'ONEMA mais également entre DG et syndicats** : arrêt du faux dialogue social, du « cause toujours... », du fait accompli, réelle prise en compte de la connaissance du terrain et de leur Office, information en amont et association aux décisions stratégiques.

L'ONEMA, en difficulté, ne se sauvera pas sans ses personnels !

Vos candidats CGT au CA de l'ONEMA

Gilles EUZENAT, ingénieur à la station d'études et recherches de Eu sur la Bresle (76-80), rattaché à la Direction de l'Action Scientifique et Technique. Il est votre représentant sortant au CA et expert au CT.

Christine VERJUS, ATE au service départemental des Côtes d'Armor (22). Elle a défendu les ATE à la CAP de l'ONEMA de 2003 à 2011.



Les OUVRIERS d'ÉTAT dans l'ACTION

À l'appel de la CGT, le 22 mai 2013 s'est tenu un rassemblement à Paris ainsi que dans de nombreux établissements en région. Localement des motions ont été déposées auprès des directions et à Paris les 16 000 signatures de la pétition nationale sur le recrutement ont été déposées au ministère de la fonction publique.



Suite à notre action, une délégation CGT sera reçue lundi 27 mai par le cabinet du ministre. Le seul but de cette rencontre est d'exiger la fin du moratoire interdisant toute embauche dans les six ministères concernés par les ouvriers de l'État et de mettre fin aux externalisations.

S'attaquer aux ouvriers de l'État, c'est s'attaquer à leurs missions. Ce mouvement doit monter en puissance afin de défendre ces missions, quelles soit régaliennes ou de service public.

Les différentes négociations en cours dans les ministères se résument à de vagues promesses de recrutement sans réelle volonté de recourir au statut d'ouvrier de l'État. Il y a des besoins urgents déjà exprimés par la CGT auxquelles le gouvernement reste sourd.

Cette action a été proposée aux autres organisations syndicales mais n'ont pas suivi le mouvement. La CGT continuera à construire l'unité syndicale dans le seul intérêt des salariés.

Le gouvernement doit procéder dans l'immédiat aux recrutements d'ouvriers d'État, à la fin des externalisations et à la revalorisation des salaires.

L'action est la seule voie possible pour imposer ces choix.





Grève sur l'indexation des salaires à Mayotte

Fin avril le gouvernement a reçu les syndicats mahorais et les fédérations de la Fonction Publique (CGT-Mayotte et l'UGFF cette fois-ci pour toutes les fédérations de la Fonction publique).

Le gouvernement a annoncé enfin sa volonté de respecter la promesse de M. Hollande, alors candidat, de mettre en œuvre l'indexation des rémunérations des fonctionnaires, comme dans les autres DOM, applicable rétro-activement au 1^{er} janvier 2013.

La proposition d'une indexation de 40 %, avec une montée en charge sur 8 ans, de 5 % par an, est inacceptable pour l'ensemble des syndicats. Le niveau de vie est bien plus élevé à Mayotte, plus chère encore que la Réunion, les syndicats revendiquant 115 %. La montée en charge sur 8 ans équivaut au non respect de l'engagement pris.

Le tout prend place dans un contexte d'intégration tardive et incomplète dans la fonction publique de droit commun, une grande partie des agents appartenant encore à des corps et cadres d'emploi temporaires et dotés d'une grille souvent inférieure au SMIC hexagonal. Entre les fonctionnaires des 3 versants, les agents des établissements publics (Sécurité sociale) et des entreprises à statut (énergie), c'est la moitié de la population active mahoraise qui est directement concernée.

L'indexation est un élément essentiel pour le développement de l'île.

Le gouvernement réunira de nouveau les syndicats en métropole fin mai, pour une ultime séance de concertation.

L'ensemble des syndicats mahorais (CGT-Ma - CFDT - UD-FO - CFE-CGC – FSU - Union syndicale Solidaires Mayotte - UNSA - SAEM/FAEN) ont appelé à une grève reconductible le 14 mai, extrêmement suivie dans tous les secteurs, et ont reconduit le mouvement :

« *Tant que l'ouverture des négociations ne sera actée :*

- *sur le taux d'indexation*
- *sur l'échéancier*
- *sur la situation des non titulaires*
- *sur le dispositif indemnitaire »*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui, mardi 14 mai 2013, la mobilisation unitaire de toute la fonction publique a été massive et historique, avec plus de 2000 manifestants dans les rues de Mamoudzou.

Devant le mépris affiché et l'absence de réponse du gouvernement aux justes revendications des agents publics en poste à Mayotte, l'assemblée générale des grévistes a décidé de reconduire le mouvement pour les prochains jours. Tant que l'ouverture des négociations ne sera actée :

- sur le taux d'indexation
- sur l'échéancier
- sur la situation des non titulaires
- sur le dispositif indemnitaire

La grève continue !

Les agents publics de Mayotte exigent la prise en compte effective de l'ensemble des revendications portées sur la plateforme intersyndicale.

En l'absence de réponse rapide, le gouvernement porte la responsabilité du durcissement du mouvement.

L'intersyndicale des agents publics à Mayotte

**CGT-Ma (CGT) - CFDT- UD-FO - CFE-CGC - FSU -
L'Union syndicale Solidaires Mayotte - UNSA -
SAEM/FAEN**



La Lettre de l'OFICT

bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de
l'Équipement-Environnement

n°3 Mai 2013

Sommaire :

page 1 :

- Editorial

page 2 :

- ELECTIONS

CATEGORIE B du 9 avril :

La CGT consolidée, forte participation des personnels aux élections des nouveaux corps fusionnés

- les élus et élus CGT

- B du ministère : l'OFICT engage la consultation

page 3 :

- Egalité professionnelle : Le ministère remet le couvert!

- De la cantine de l'IGN à la cantine du site de St-Mandé : rassembler contre la privatisation

page 4 :

- Temps et charges de travail : de nouveaux bougés

ont participé à ce numéro :

Fabienne Tatot, Bernard

Salandre, Patricia Cerizay, Pierre

Thomas

Éditorial

La France est officiellement en récession, l'actualité est marquée par l'annonce de plans de licenciement à répétition. Le prochain chantier de réforme, présenté à la Commission Européenne, concerne les retraites, sujet sensible si il en est. On veut nous convaincre qu'une fois de plus il est inévitable d'allonger la durée de cotisation, et partir plus tard...le MEDEF affiche son objectif : la retraite à 70 ans. Cela alors que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est à 25%, et atteint 10% pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour nombre de nos collègues cadres l'équation impossible est pourtant : «comment vais-je pouvoir faire tourner mon service avec les suppressions d'effectifs qu'on me demande ? Quelles missions (pourtant utiles!) vais-je devoir laisser de côté ?» ce qui en conduit d'ailleurs certains à chercher les lignes de fuite ou de résistance larvée

C'est évidemment aberrant : augmenter les salaires, donner toute son efficacité au service public sont des moteurs fondamentaux pour créer de nouvelles ressources.

La CGT appelle sans ambages les salariés à se mêler de leurs affaires, à intervenir pour imposer le débat sur ce genre d'alternatives.

Cela concerne directement nos collègues ingénieurs cadres et techniciens du ministère, et leur engagement est un élément important pour une mobilisation massive.

Le congrès fédéral, début juin, sera un moment de débat et de décisions de notre fédération. L'OFICT, comme organisation fédérale, y participera activement, en particulier pour développer le réseau des référents, pour un syndicalisme CGT de proximité avec les ingénieurs, cadres et techniciens de nos services.

L'OFICT sera reçue le 23 mai par le directeur de cabinet sur la question du temps et des charges de travail. C'est une étape importante pour obtenir des résultats concrets pour revaloriser le travail des cadres et techniciens, et agir pour l'emploi et le service public.

La consultation des B que nous engageons, après les élections aux CAP des SACDD et des TSDD va permettre de prendre contact avec de nombreux collègues, et de conforter avec eux l'idée que leur travail vaut d'être reconnu, et que c'est une piste importante pour sortir de la crise.

L'OFICT est un outil fédéral utile qui a besoin d'être développé dans et pour ces initiatives concrètes.

Pierre THOMAS

Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de l'Équipement-Environnement

263 rue de Paris, case 543, 9351 5 Montreuil Cedex

téléphone : 01 55 82 88 72 - E-Mail : ofict.equipement@cgt.fr

internet sur le site de la Fédération : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique418>

Elu-e-s CGT
**Secrétaires
d'administration et de
contrôle du développement
durable**

TITULAIRES

CERISAY Patricia AC MEDDTL –
Syndicat/CGT/AC 01.40.81.64.14
Patricia.Cerisay@i-carre.net

ROUILLE Claudine DIR-
Ouest CEI Lorient – 200 rue Jean-
Noël Jégo 56600 LANESTER –
02.97.76.87.19 – 06.69.78.36.26
Claudine.rouille@developpement-
durable.gouv.fr

SUPPLÉANT-E-S

RETHORE Laurence DREAL
Haute-Normandie 02.32.18.97.39
Laurence.rethore@developpemen-
t-durable.gouv.fr

CLEMENT Gwenaël DIRM
Manche Est Mer du
Nord 02.33.43.44.31
Gwenael.clement@developpeme-
nt-durable.gouv.fr

**B du ministère :
l'OFICT engage la
consultation**

Les élections ont permis aux
SACDD et au TSDD de
s'exprimer...

L'OFICT propose d'approfondir
le débat avec eux et avec tous
les autres B du MEDDE, du
METL, des établissements
publics. Une consultation,
ouverte à toutes les catégories
de B, les technicien et haute
maîtrise OPA, les géomètres et
les techniciens ouvriers d'Etat
de l'IGN, les techniciens de la
Météo, les Techniciens de
l'Environnement etc. va être
proposée prochainement. Elle a
vocation à être un outil pour les
syndicats de la fédération, pour
s'adresser à ces catégories.

**ELECTIONS CATEGORIE B du 9 avril : La
CGT consolidée, forte participation des
personnels aux élections des nouveaux
corps fusionnés**

Commissions administratives paritaires des SACDD et SACDD du
METL-MEDDE

Ces élections aux CAP de Secrétaire administratif et de
Contrôle du Développement Durable(SACDD) et de
Technicien supérieur du Développement Durable(TSDD)
du 9 avril 2013 étaient importantes puisqu'elles
concernaient plus de 17328 agents issus de 5 corps (TSE
,CTPE , SAE,CAM et CTT) regroupés en deux.

Au plan national, la CGT obtient 2 élu-e-s titulaires et 2 élu-
e-s suppléant-e-s dans le corps des SACDD et 3 titulaires
et suppléants dans le corps des TSDD où elle devient 1ère
organisation syndicale. Notons toutefois un tassement
global de 2% au niveau global des corps concernés au
profit de « Solidaires » nouvellement présent dans ces 2
corps . Ce tassement serait plus important pour les
SACDD que pour les TSDD où l'UNSA perdrait 3 points,
même si les comparaisons sont difficiles puisque les
périmètres de chacune de ces nouvelles CAP ne
recoupaient pas entièrement les périmètres des élections
comparables des corps concernés antérieurement,
notamment du fait de la ventilation des anciens CAM entre
les deux corps de SACDD et TSDD.

Le taux de participation des SACDD progresse et s'établit
à 74,5 % ; par contre, il régresse pour les TSDD avec 67,3
%.

Les résultats contrastés témoignent à la fois de l'intérêt des
personnels de catégorie B pour ce moment démocratique
et dans le même temps, d'insatisfaction par rapport à leur
situation.

La CGT entend toujours plus prendre en compte les
préoccupations des personnels dans leur diversité, les
besoins de reconnaissance qui s'expriment et dans la
défense d'intérêts communs.

La CAP des SACDD se tiendra les 18, 19 et 20
juin celle des TSDD les 24, 25 et 26 juin

Résultats des élections en CAP du 9 avril 2013

	inscrits	votants	exprimés	CGT	FO	CFDT	UNSA	FSU	CFTC	Solidaires
SACDD	6346	4725	4598	1083	1145	637	1240	165	64	264
		74,50%		23,60%	24,90%	13,90%	27,00%	3,60%	1,40%	5,70%
TSDD	10982	7393	7177	2115	1659	794	2101	292		216
		67,30%		29,50%	23,10%	11,10%	29,30%	4,10%		3,00%

Elu-e-s CGT
Techniciens
supérieurs du
développement
durable

TITULAIRES

HOREAU Didier DDT 53 rue
Mac Donald – BP 23009 –
53063 LAVAL Cedex –
02.43.67.88.96

SNPTAS-CGT – Plot I – 92055
LA DEFENSE – 01.40.81.83.18
Didier.Horeau@i-carre.net

BROUDISSOU Laurent DRIEE
IF 01.71.28.46.93

Laurent.broudisou@developpe
ment-durable.gouv.fr

CALLAY Gilles VNF DT Nord
Pas de Calais 06.61.65.29.00
Gilles.callay@vnf.fr

SUPPLÉANT-E-S

THOMAS Marie-Hélène DIR
Centre-Est 06.87.13.64.48
SNPTTE.08@orange.fr

MOUGEOT Olivier VNF DT
Nord Est 06.72.46.35.35
olivier.mougeot@vnf.fr

MANDARD Yann-Vari DDTM
17 05.46.85.74.43
yann-vari.mandard@charente-
maritime.gouv.fr

Egalité professionnelle : Le ministère remet le couvert!

Dans le cadre de l'agenda social fixé par le gouvernement Ayrault, le ministère a proposé aux organisations syndicales de participer à une série de réunions concernant l'égalité professionnelle. Jusqu'à ce jour, bien peu d'avancées ont pu être constatées sur ce sujet. Est-ce pour cette raison que ni FO, ni l'Unsa ne participaient à la première réunion du 30 avril dernier ?

Faisons le point sur les perspectives proposées par l'Administration et sur nos revendications...

La réunion du 30 avril 2013

Ce début de concertation « s'inscrit » dans une série de discussions déjà menées au sein du ministère et ce, depuis une dizaine d'années. Pour autant, aucun bilan n'a été transmis à l'occasion de cette première réunion !

L'administration nous précise que le but de celle-ci est de mettre en place un plan d'action interministériel (PAI) concernant nos 2 ministères (METL-MEDDE) pour les 4 années à venir. Il posséderait un tronc commun, décliné par 2 feuilles de route spécifiques aux 2 ministères et s'articulerait autour de 3 axes :

► Etat exemplaire : égalité des droits des agent-e-s dans le déroulement de carrière

actions en direction des opérateurs liés au ministère

► déclinaison au travers des politiques sectorielles du ministère.

► Le ministère s'engage (il est quelque peu contraint !) à réaliser chaque année un rapport de situation comparée (RSC).

Face à nos remarques concernant la « pauvreté » des feuilles de route et l'absence de tout bilan sur les actions antérieures, on nous explique que :

les feuilles de route avaient été élaborées en amont de la négociation et de la signature du protocole Fonction Publique en mars 2013. C'est la raison pour laquelle celui-ci n'est pas décliné dans les axes de proposition.

le bilan de la charte 2010-2013 n'avait pas été fait et qu'il nous serait présenté dans la prochaine réunion.

L'administration tente de valoriser quelques actions ponctuelles ou à mettre en place :

Un conseiller référent dans chaque Cabinet a été désigné. Lui-même a une lettre de mission des 2 ministres (il nous la fera parvenir).

Des réunions mensuelles des hauts fonctionnaires de chaque ministère se tiennent avec le ministère des droits des femmes (devrait notamment permettre de discuter des modalités de travail dans les DDI).



pour aller plus loin, consulter les textes
de références sur les sujets traités dans ce

numéro de la lettre de l'OFICT, pas

d'hésitation : cliquer sur

[http://
ofict.reference-
syndicale.fr](http://ofict.reference-syndicale.fr)

De la cantine de l'IGN à la cantine du site de St- Mandé : rassembler contre la privatisation

Historiquement, le restaurant administratif de l'IGN est géré par une association, "L'association des usagers de la cantine" avec un conseil d'administration élus par les personnels, par corps : Ouvriers d'Etat, Géomètres, Administratifs, Ingénieurs des Travaux, Ingénieurs Géographes (IPEF), avec une tradition de vie démocratique de l'établissement.

L'IGN a fusionné avec l'IFN, des services du SHOM et de la Météo se sont installés sur le site, il est question de faire venir l'ONEMA, hébergé sur l'ancien site de l'usine Kodak tout proche. La cantine de l'IGN devient restaurant administratif du site.

Certains, à la direction de la météo, souhaitent clairement passer par un appel d'offre ouvert au privé au motif qu'il faudrait démontrer le caractère social de la prestation elle-même. A ce compte, quelle action sociale échappe à la loi du marché ?

Cela a fortement incité l'association et les syndicats concernés : CGT PTA, CGT OM, CFDT et UNSA de l'IGN, SNM CGT, Solidaires, FO, de la météo à travailler ensemble. La CFDT de la météo, à la recherche du plus bas prix soutient le passage au privé.

L'assemblée générale convoquée le 8 avril par les syndicats a connu un certain succès, la discussion a porté sur le caractère social de la cantine, qui propose l'accès à un repas complet et à tous les plats pour le même prix, naturellement dépendant de l'indice.

Elle a mis aussi le doigt sur la dégradation du pouvoir d'achat, quand des agents déclarent apprécier de manger trois fois par semaine à l'association, parce que c'est bon, mais ne pas pouvoir se permettre d'y manger tous les jours...

La mobilisation doit se poursuivre!

suite de la page 3

_un réseau référents a été constitué dans la quasi totalité des services.

_un budget formation a été obtenu

_un plan communication devra être conçu

_une démarche d'analyse des textes de loi sera mise en place pour mesurer leur impact sur l'égalité

Un séminaire des référents se tiendra le 23 mai après-midi à l'arche Nord, auquel les organisations syndicales sont invitées. Une lettre d'objectifs leur sera remise.

Suite aux échanges avec les organisations syndicales, le ministère insiste sur l'importance de responsabiliser les chefs de service et directeurs généraux sur la base d'un plan d'action.

Ce que nous voulons voir se mettre en œuvre ...

En tout premier lieu, nous souhaitons que la démarche du ministère prenne en compte **le protocole d'accord Fonction Publique** signé en début d'année par la CGT notamment et que l'égalité entre femmes et hommes progresse, qu'il s'agisse de questions de recrutement, formation, rémunération, promotion, santé au travail, action sociale, pénibilité, retraites.

Nous exigeons que la négociation qui s'engage porte également sur **les moyens de mettre en œuvre les décisions.**

Nous réaffirmons que tout documents de l'administration doivent permettre **une analyse sexuée** : effectifs, rémunération, primes, promotions, concours....

disposer du bilan de la charte 2010-2013, ainsi que du bilan des actions menées auparavant qui pourraient être réactualisées (enquête de 2003 sur l'accès des femmes à l'encadrement supérieur, étude de 2008 sur les promotions de C en B et de B en A...). Les syndicats ont demandé qu'au niveau de toutes les instances, **ce bilan puisse être discuté** (Comité Technique à tout niveau, bilan de gestion de CAP).

le groupe de travail doit mener une réflexion sur les lieux de formation. De nombreuses femmes s'autocensurent ou renoncent au bénéfice d'un concours faute d'organismes de formation pas trop loin du domicile. La CGT a insisté sur la problématique des lieux de formation disponibles en Ile-de-France et revendique par exemple un IRA dans cette région.

prise en compte de toutes **les situations discriminantes** : comparer la carrière d'un homme et d'une femme à **l'intérieur d'un même corps,**

analyse comparative des filières,

identification et actions en direction **des facteurs générant le "plafond de verre" et les "parois de verre"** (ex: réactiver le système des viviers pour nommer davantage de femmes directrices et hautes responsables comme le préconise une circulaire de 2012)

Agenda : le directeur de cabinet du MEDDE recevra l'OFICT, avec le secrétaire général de la Fédération, Nicolas Baille, le 23 mai : à l'ordre du jour, la présentation des résultats de l'enquête, et les revendications de la pétition de notre campagne "Temps et charges de travail"

Temps et charges de travail : de nouveaux bougés

une lettre du secrétaire général du MEDDE et METL fort intéressante...

Le 28 mars 2013, le secrétaire général du MEDDE et du METL, Vincent Mazauric, adressait à l'ensemble des Directeurs d'administration centrale un courrier relatif à « la gestion des temps et de travail et respect des garanties minimales » dans ces services . Ce courrier se référait au nouveau règlement intérieur entré en vigueur depuis le 1er janvier. Il s'inscrivait dans un contexte où le succès de la campagne de l'ofict sur les temps et charges de travail tout comme les actions unitaires en administration centrale obligent une nouvelle fois l'administration à des « bougés » qui ne concernent pas que ces services (voir la lettre de l'ofict de janvier 2013) :

- détection des dépassements importants ou répétés des garanties minimales avec alertes automatiques dans le progiciel de contrôle automatisé des horaires des agents permettant de visualiser les dépassements(amplitude maximale quotidienne et hebdomadaire ainsi que le respect du temps de repos minimal; analyse de la situation de l'agent afin de pouvoir y remédier ;
- analyse de la situation et le cas échéant étude de l'organisation du service en cas d'écrêtements (au delà du crédit de 12H en horaires variables) autres qu'exceptionnels et ponctuels;
- prise en compte de temps aujourd'hui non comptabilisés
.prise en compte des temps travaillés en cas de pause méridienne inférieure à 45mn qui doit rester exceptionnelle
.comptabilisation en temps de travail des heures effectuées avant 7H30 ou au delà de 20H (bornes extrêmes des plages variables en administration centrale) en cas de dépassement exceptionnel pour nécessité de service ;
- compensation de certains déplacements professionnels
récupération sous forme de demi-journée ou journée de repos

Nous ne saurions , bien entendu nous satisfaire de ces bougés:

- ▶ il faut d'abord que ces instructions s'appliquent et soient généralisées, à nous d'y veiller;
- ▶ la question des moyens et d'abord ceux en effectifs reste pendante;
- ▶ la responsabilité du respect des garanties minimales est entièrement reportée sur l'encadrement;

Dans le même temps les dispositions préconisées font notamment écho à certaines des revendications contenues dans la pétition de l'ofict que nous remettrons au nouveau directeur de Cabinet le 23 mai prochain : mise en place de procédures d'alerte en cas de non respect régulier de garanties minimales; paiement ou récupération de tous les temps travaillés,,, A nous donc de pousser l'avantage. C'est ce que la délégation qui sera reçue par M Gilles Ricono entend bien faire!

Quel avenir pour le statut général et quelle organisation administrative de l'État ?

Le débat de la deuxième journée d'échanges du 27 mars 2013

Union Générale des
Fédérations de
Fonctionnaires

la
cgt

www.ugff.cgt.fr

► Vers le 26^e congrès de l'UGFF

On débat, on agit !

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE :
PATRICK HALLINGER, SECRÉTAIRE NATIONAL
DE L'UGFF-CGT



Bienvenue à toutes et tous à cette deuxième séquence de débats que nous abordons avec la volonté de travailler à la construction de réponses aux enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Pour le débat de ce matin, qui portera sur le statut, nous avons l'honneur et le plaisir

d'accueillir parmi nous l'ancien ministre et je dirai notre camarade Anicet Le Pors. Celui-ci, ministre de la Fonction publique de 1981 à 1984, a été la cheville ouvrière de l'élaboration du statut général des fonctionnaires qui s'applique aujourd'hui, fait unique en Europe, à un ensemble de plus de 5 millions de personnes relevant de la Fonction publique d'État, de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière. C'est bien la démonstration que l'on peut gérer efficacement un ensemble complexe de missions avec des garanties fortes reconnues aux travailleurs. C'est une sacrée leçon de choses que nous devrions sans doute porter davantage ici, en France, mais aussi au plan international.

Malgré toutes ces attaques et le déferlement idéologique des ultra libéraux, le statut général des fonctionnaires existe toujours et nous fêterons le 13 juillet prochain son 30^e anniversaire !

C'est le résultat de nos luttes, mais aussi de l'ancrage des idées de service public, d'égalité de traitement, d'aménagement du territoire dans la conscience collective.

Nous ne saurions pour autant sous-estimer les coups portés au statut, le développement de la fonctionnalité des emplois, l'écrasement de la grille de rémunération, le développement de la précarité comme le besoin de voir reconnaître et appliquer de nouveaux droits.

Le statut, avons-nous coutume de dire, n'a pas de raison d'être en lui-même. Il est lié aux missions. Et nous avons la faiblesse de penser que la CGT a sa propre vision des missions pour l'intérêt général.

Ce sera l'objet du débat de cet après-midi qui sera introduit par Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'UGFF, avec notamment la participation de Jacky Richard, auteur d'un rapport du conseil d'État sur les opérateurs.

Comme le 16 janvier, nous avons voulu un débat ouvert, où chacun puisse contribuer par ses interventions à enrichir notre démarche revendicative et préparer un congrès conquérant de l'UGFF en octobre prochain.

Quel avenir pour le statut



Anicet Le Pors — Nous venons de vivre 30 ans dominés par l'ultra-libéralisme qui aboutit à cette crise que nous connaissons depuis 2008.

On en appelle de tout côté au retour de l'État. Mais quel État et quel contenu ?

Nous vivons le début d'une époque qui appellera de plus en plus des interdépendances, des coopérations, des besoins de solidarité, qu'il s'agisse de la protection de l'écosystème mondial, de la gestion de l'eau, de nombreuses industries notamment de pointe, d'administrations et de services.

La gestion de cet "en commun" est le service public. Ce besoin croissant des services publics crée des conditions favorables pour un développement du service public tel que nous le connaissons en France et aussi de sa partie principale : la Fonction publique. Le statut général est une pièce maîtresse du pacte républicain et il y a un besoin d'approfondissement de ce que nous entendons par là. Nous avons dans notre pays une école française qui a théorisé la notion du service public depuis la fin du 19^e siècle et a dégagé un certain nombre de principes : ceux d'égalité, de continuité, d'adaptabilité.

C'est dans le fil de cette démarche qu'en 1983-84, nous avons voulu fonder la nouvelle construction statutaire sur des valeurs enracinées dans l'histoire. Le principe d'égalité veut qu'on entre par concours dans la Fonction publique. Il a sa source dans l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le principe d'indépendance se réfère à la loi sur les officiers de 1834 qui prévoit la séparation du grade et de l'emploi, caractéristique du système de la carrière.

Le 3^e principe de responsabilité fait référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en son article 15.

C'est à partir essentiellement de cette conception idéologique qui fonde l'unité du statut général qu'a été bâti en droit un statut unique et à 3 versants pour respecter la spécificité des différentes fonctions publiques.

Nous devons poursuivre la réflexion sur l'intérêt général, sur ce qu'est le service public, ce qu'est la fonction publique et sur la validité dans ces conditions du statut.

Le statut général a vocation à être une très forte référence sociale. Mais il faut revenir sur tout ce qui a dénaturé le statut de 1983. Une revendication forte serait l'abrogation de la loi Galland de 1987.

Cela ne dispense pas d'améliorer les dispositions statutaires, ainsi la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs de la fonction publique, une meilleure traduction juridique du principe de mobilité introduit dans le statut de 1983 comme une garantie fondamentale et non comme une obligation.



Nicolas Monquaut, ancien secrétaire général de la CGT Culture, montre l'originalité du système de fonction publique de carrière au regard de la fonction publique d'emplois qui relève du droit commun.

Le contrat est une convention qui crée un lien de subordination entre l'employeur et l'employé. Ce dernier s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre personne moyennant une rémunération. Il est important que les règles qui régissent l'emploi des fonctionnaires au service de l'intérêt général soient fixées par la loi du pays.

Le système français de la carrière permet de soustraire du régime de droit commun du travail les agents publics, car ils sont dépositaires et responsables d'une partie de l'intérêt général.

C'est à la loi et non au contrat qu'il revient de régir les relations entre les fonctionnaires et l'employeur. Le recrutement de gré à gré pose la question de clientélisme.

Le statut, avec le système de la carrière, forme le socle d'une fonction publique accessible à tous qui garantit les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et donne à la puissance publique les moyens



d'assurer ses missions sur tout le territoire, dans le respect des règles d'impartialité et de continuité.

Les garanties fondamentales reconnues au fonctionnaire, notamment d'indépendance, sont aussi une garantie pour l'usager.

La grille unique, adossée à un point d'indice commun qu'il faut revaloriser d'urgence, constitue, avec les règles d'avancement et les règles statutaires, des références collectives opposables. Ce sont aussi des garanties de transparence et font vivre le principe d'égalité, d'indépendance. Avec la séparation du grade et de l'emploi, le fonc-

on agit !

statut ?



tionnaire est propriétaire de son grade, l'administration détenant l'emploi. Ce système fonde la fameuse garantie d'emploi qui est une protection très forte contre toutes les formes de pression quelle que soit la collectivité publique à laquelle on est rattaché. Le fonctionnaire a la continuité de son salaire, de ses droits à la carrière et à la retraite. C'est ce qui avait été mis en cause avec la loi mobilité qui instituait la possibilité de licenciement en cas de refus de 3 postes.

Le statut reconnaît également, en son article 6, la liberté d'opinion. Il faut se rap-

peler la phrase de Michel Debré en 1954 qui disait : *"le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait"* !

Le droit à la mobilité est reconnu. Il est en effet normal que le fonctionnaire puisse évoluer dans son ministère, sa collectivité, mais aussi à l'intérieur des différentes fonctions publiques.

Sur 5 millions d'agents de la fonction publique, il y a aujourd'hui plus d'un million de non-titulaires. La question de leur intégration dans le statut se pose.



Sylvie Guinand, secrétaire nationale de la Fédération des Services publics CGT.

Les travaux du 50^e congrès confédéral ont réaffirmé le besoin de politiques publiques d'intérêt général.

Avec les 30 ans du statut comme les 31 ans de la décentralisation, le moment est venu d'un premier bilan.

Le titre 1 a inscrit formellement des droits aussi importants que le droit de grève, la liberté d'opinion, la mobilité. Il a étendu son champ d'application aux agents communaux et hospitaliers.

Le statut est un ensemble unifié et respectueux des différences. On peut discuter de l'équilibre ainsi retenu entre une unification intégrale, au demeurant impraticable sans modification constitutionnelle, et une séparation complète des fonctions publiques qui aurait conduit à une balkanisation et à une hiérarchisation.

Le statut est aujourd'hui attaqué dans tous ses principes fondateurs. Dès 1987, la loi Galland a instauré dans la fonction publique territoriale les filières et cadres d'emplois, la liberté de recrutement de l'employeur dont une des conséquences est aujourd'hui le taux élevé de non-titulaires. Elle a supprimé

la commission mixte nationale qui permettrait notamment d'organiser les mobilités entre versants.



Les lois suivantes vont amplifier la marche vers une fonction publique d'emplois. En 1989, le protocole Durafour introduit de nouveaux dispositifs de rémunération liés aux fonctions. En 2009, la loi mobilité d'août permet le licenciement économique.

Les agents peuvent se poser la question des perspectives que les syndicats peuvent proposer. Malgré les apparences, nous sommes dans un contexte favorable !

Nous avons besoin d'un vrai renforcement du statut, en abrogeant les dispositions législatives régressives intervenues depuis 1983 et en portant la revendication de la CGT d'un statut unifié.

Des premières avancées ont été obtenues avec le conseil commun de la fonction publique.

Le statut unifié est une réponse d'avenir avec le renforcement du titre 1 en mettant en commun tous les acquis obtenus dans les 3 versants pour n'en garder que les meilleures formules.

C'est faire en sorte qu'une même fonction publique de carrière s'applique partout avec le recrutement par concours. La réussite de celui-ci doit se traduire par une embauche effective en mettant fin au système des reçus-collés.

Ce nouveau statut unifié nécessite la mise en place d'une grille unique de rémunérations renforcée dans la fonction publique. Cela passe par l'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

Des cursus de formation commune (écoles notamment) ainsi que des lieux de dialogue social aux niveaux national, régional, départemental pourraient être créés.

Ce nouveau statut participerait d'un nouveau statut du travail salarié, d'une sécurité sociale professionnelle telle que la revendique la CGT. Il serait une pièce majeure pour un service public au service du citoyen et une vraie démocratie décentralisée au plus près, bref un vrai modèle social.

Quel avenir pour le statut ?

DANS LE DÉBAT...

Qu'en est-il de l'appel, qui serait de toute part, au retour de l'État ?

Déjà, dans les années 1980, l'ANPE avait déjà été mise à l'écart du mouvement de titularisation.

Aujourd'hui, à Pôle emploi, moins de 10 % des agents sont de droit public. Pôle emploi est cependant chargé de la politique publique de l'emploi et de l'accompagnement des chômeurs pour un retour vers l'emploi. Dans ce domaine, la question est de savoir qui effectue les missions publiques et quelles sont les garanties pour les personnels.

Avec "l'acte 3" de la décentralisation, la politique de l'emploi va échoir de plus en plus aux régions. Les collègues de la formation professionnelle, en particulier ceux de l'AFPA, sont dans une situation catastrophique.

Faut-il parler d'un Statut unique ou/et d'un statut unifié ?

Pour un intervenant, il n'est pas bon de parler du statut unifié à un moment où l'on est en train de détruire le statut. Il faudrait d'abord défendre et améliorer le statut de la Fonction publique de l'État.

Très largement, le débat fait apparaître la nécessité de porter ensemble, 3 versants, les enjeux du statut. Avec le Statut général des fonctionnaires — et non le statut de la Fonction publique —, c'est bien de la protection des droits et garanties des fonctionnaires dont on parle dans l'exercice des missions publiques.

Les actes successifs de décentralisation créent des situations nouvelles qui posent le statut unifié en des termes nouveaux et renforcés. Il faut renforcer par le haut les droits et garanties des fonctionnaires qui ont été mis à mal ces dernières années. On ne sauvera pas le statut versant par versant. La logique du statut général est d'avoir un ensemble homogène. Cela ne met pas en cause les particularités de chacun des versants.

En matière de garanties statutaires, nous sommes dans une autre situation qu'en 1983 et il convient aussi de répondre aux situations concrètes auxquelles nous sommes

confrontés avec notamment les entretiens professionnels, l'approche mérite, la gestion au profil... Quelles réflexions avons-nous sur les salaires qui comportent de plus en plus une partie liée à l'ancienneté, au mérite et au poste ? Les parcours professionnels ne sont pas choisis, mais encadrés...

Après des années d'ultralibéralisme, effectivement, c'est le besoin de reconquête qui est à l'ordre du jour, tant pour ce qui concerne le statut des fonctionnaires que celui des salariés du privé.

Il y a un réel besoin d'innover en matière de garanties statutaires dans les conditions d'aujourd'hui.

La mobilité est une garantie fondamentale, mais elle n'est pas forcément vécue comme telle. La mobilité est difficile, en particulier dans les services territoriaux de l'État, et s'exerce dans des conditions proches des procédures du privé. Il nous revient de faire des propositions de nouvelles garanties et cela d'autant que, pour les nouveaux arrivants, la mobilité est une évidence, y compris de corps !

En matière d'emplois, l'évolution actuelle se traduit par des suppressions massives d'emplois de catégorie B et C dans de nombreux secteurs de la Fonction publique. Quelle possibilité d'accès à la Fonction publique dans ces conditions pour les personnes peu ou pas qualifiées ?

La situation de la précarité doit tous nous interpeller. La Fonction publique compte en moyenne 18 à 20 % d'agents non titulaires dans les 3 versants, c'est un danger pour le statut lui-même. Nous devons lutter pour la mise sous statut du plus grand nombre de ces agents. Les EPA et autres opérateurs sont devenus des chevaux de Troie et de mise à mal du statut. Ils regroupent 15 % des effectifs du versant de l'État, mais 45 % des agents non-titulaires.

Un statut pour quel État et quelles missions ?

Plusieurs camarades insistent sur le rôle de l'Europe et des directives européennes qui visent à réduire le rôle de l'État et à mettre en cause les statuts.

Le recul, voire la disparition, de la présence de l'État dans les territoires pour se concentrer dans les métropoles et les régions a de lourdes conséquences pour la population et dans l'image qu'ils ont de la Fonction publique. Cela conduit aussi au sentiment d'abandon avec parfois une traduction électorale avec le vote FN. L'État doit permettre que chacun ait le même service public, que le territoire soit riche ou pas. Plusieurs camarades dénoncent le projet de décentralisation qui organise des transferts de compétences vers les régions et les métropoles en mettant en cause l'égalité de traitement, notamment entre régions riches et régions pauvres.

Le statut : un choix de société

Ce qu'on subit dans le public est voisin de ce qui se passe dans le privé avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI). Soit on part de la réponse aux besoins de la population, soit on répond aux exigences de profit et aux intérêts financiers.

Dans la Fonction publique, quand est-on écouté sur ce qui touche aux missions publiques ? Nous sommes face à un déficit fondamental du local au conseil supérieur.

Nous devons impulser un travail d'éducation pour se réapproprier l'intérêt général au service de la Nation et des citoyens par l'intermédiaire du statut des fonctionnaires.



on agit !

LES CONTRIBUTIONS DE LA TRIBUNE...



Anicet Le Pors appelle au besoin de clarification dans le vocabulaire. Il propose de parler du statut général qui est commun et donc d'un statut unique. Le statut général était loin d'être acquis au départ pour la Fonction publique territoriale et encore moins pour la Fonction publique hospitalière.

Concernant le statut du travail salarié, Anicet Le Pors estime indispensable d'agir pour un statut des travailleurs du secteur privé. Il lui apparaît nécessaire de renforcer la base législative pour garantir la sécurité sociale professionnelle que revendique la CGT.

Cela ne peut être confondu avec le statut général des fonctionnaires parce qu'il y a une spécificité de l'intérêt général.

Pour **Nicolas Monquaut**, il faut réfléchir à l'adaptation du statut face aux enjeux d'aujourd'hui. Le statut prévoit que les fonctionnaires ont le droit à la carrière, mais dans la réalité, beaucoup d'entre eux sont bloqués dans leur grade. Il faut s'interroger sur le concours et les modalités permettant l'égalité d'accès. On porte aussi la revendication de la refonte de la grille avec une nouvelle amplitude pour les déroulements de carrière.

La bataille du statut passe par ces éléments revendicatifs.

Sylvie Guinand

Sur l'acte 3 de décentralisation, il y a des raisons d'être inquiets. Très peu d'articles concernent les personnels.

La question qui nous est posée est celle de la mobilisation que nous sommes capables d'impulser, dans ce domaine comme dans les autres, et notamment pour nos revendications d'amélioration du titre 1 du statut. L'abrogation de la journée de carence, qui a été annoncée par la ministre, met du temps à se concrétiser. Nous avons sur tous ces sujets à débattre avec les personnels pour mobiliser sur les contenus.



Quelle organisation ad



Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'UGFF, appelle à clarifier et approfondir les enjeux : de quoi parle-t-on lorsque l'on parle de l'appareil d'État ?

La CGT doit réfléchir, débattre de ces questions et elle ne l'a pas assez fait ces dernières années.

Il livre au débat une approche de définition : l'appareil d'État est l'ensemble constitué par toutes les entités publiques chargées de la mise en œuvre administrative des politiques publiques.

L'appareil d'État sous-tend une liaison forte entre les autorités politiques nationales ou territoriales et les institutions constitutives de l'appareil d'État. À ce titre, les collectivités territoriales font partie de l'État.

Tous les services publics n'appartiennent pas à l'appareil d'État. Ainsi, la Sécurité sociale, c'est un service public qui ne relève pas de l'appareil d'État et ne doit pas en faire partie.

Les frontières ne sont certes pas toujours simples. Des entités publiques sont à mi-chemin, par exemple la banque de France. Dans cette conception, la Fonction publique hospitalière n'est pas dans l'appareil d'État. Une large partie de ses missions sont en effet liées à la protection sociale et le financement n'est pas assis à titre principal sur l'impôt. Comme l'ensemble des services publics, l'appareil d'État n'est pas immuable et doit être adaptable aux enjeux de la société contemporaine.

Il existe dans la Fonction publique des missions qui nécessitent certaines formes d'autonomie et d'indépendance, c'est tout le rôle et la place des établissements publics. Cependant, la multiplication des établissements publics a trouvé trop souvent sa justification dans la volonté de contourner les règles de gestion.

Pour **Jacky Richard**, ancien directeur général de la DGAFP et rapporteur général du rapport du Conseil d'État sur les agences :



« les agences, une nouvelle gestion publique », on est, depuis une quarantaine d'années, dans une situation de crise des institutions administratives. Par crise, il faut entendre une période de transition entre « un état ancien et un état nouveau avec des restes de la situation ancienne ».

La situation antérieure, « c'est l'héritage accumulé de Philippe le Bel à Charles de Gaulle, avec un modèle unitaire, uniforme, national, centralisé, hiérarchisé, juridique et normé ». Le modèle nouveau est, pour lui, plus diversifié, plus international, européen, plus décentralisé, plus participatif, plus transparent, faisant appel à la responsabilité des acteurs. Il définit 3 leviers de réformes : les réformes de structures, comme la décentralisation, la mise en place de l'état territorial, les nouvelles gestions des ressources humaines, la modernisation de la gestion publique (Lolf, Reate, Map,...).

Dans ce dernier cas, se situe le débat sur les agences, opérateurs, GIP, etc. Ceux-ci étaient jusqu'à présent classiquement analysés par le Conseil d'État comme des formes de démembrement de l'État.

Après un large débat au Conseil d'État, le rapport a conclu sur le fait que les opérateurs, dès lors qu'on a recours à ces instruments avec une doctrine d'emploi bien identifiée, loin de participer au démembrement, peuvent renforcer l'État.

Il y a des circonstances où il est préférable pour l'État de confier les compétences à des organismes particuliers.



Marie-Laurence Bertrand, animatrice de la commission politique publique, qui vient d'être élue au bureau confédéral, fait état des travaux du 50^e congrès de la CGT.

La question de la place de l'État et de l'action publique a été très présente dans la préparation et la tenue du congrès, avec des

débats nourris qui ont permis d'enrichir le document.

En particulier, l'acte 3 de la décentralisation, tel qu'il est projeté actuellement, fait l'objet d'une condamnation explicite de la CGT. Nous associons à ce rejet la MAP qui s'inscrit comme un exercice technocratique.

La CGT énonce 4 conditions. La décentralisation doit d'abord être au service d'un projet économique et social ambitieux. Elle doit aboutir à une conception renforcée de la démocratie, assurer un développement équilibré et solidaire des territoires et être assortie d'une réforme des financements. Elle rappelle la demande de la CGT d'avoir un état des lieux.

La décentralisation et la déconcentration doivent s'entendre comme le résultat d'une analyse précise et démocratique du meilleur niveau d'exercice de l'action publique en prenant en compte l'ensemble des paramètres : l'égalité de traitement, les principes républicains, la cohésion sociale.

On se situe à l'opposé des politiques menées depuis une quinzaine d'années en matière de réforme de l'État marquées par une vision comptable qui porte en elle-même l'échec inévitablement.

À ce sujet, l'acte 2 visait-il à renforcer le pouvoir des collectivités ou ne s'agissait-il pas plutôt de les museler ?

Pour viser au développement d'une société de progrès, il faut se donner les moyens de satisfaire les besoins sociaux.

L'État étant souvent identifié à l'État central, Marie-Laurence Bertrand préfère utiliser le terme de puissance publique pour mettre dans le même lot l'ensemble de ceux qui sont amenés à conduire l'action publique.

La CGT considère indispensable de réfléchir et d'articuler les relations entre l'État central et les collectivités locales avec le principe de l'égalité d'accès au plus près des citoyens. La déconcentration et les services déconcentrés sont au service d'une administration de proximité.

on agit !

Administrative de l'État ?

Les politiques publiques doivent pouvoir être évaluées au niveau national et décentralisées. Il est très important à cet égard d'imaginer les outils du contrôle social, pour

donner du fond et de la forme à la notion de démocratie sociale. C'est quelque chose qui a à voir avec l'appropriation publique. Cela pose la question de l'intervention des

citoyens et des salariés. La CGT va œuvrer à l'ouverture d'un débat public et citoyen sur la place et le rôle de l'État dans les territoires.

DANS LE DÉBAT...

Comment caractériser les évolutions récentes ?

Beaucoup d'interventions font le constat d'un recul du service public et même de la mise en cause de missions légales comme le droit des sols ou l'aide technique aux communes qui sont mal ou plus assurées. Dans le Calvados, par exemple, les épisodes neigeux ont mis en évidence, dans des situations de crise, les défaillances et l'absence de complémentarité d'intervention des services techniques de l'État et des collectivités.

Pour les routes nationales, la décentralisation de 2004 a conduit à déstructurer les services et à privatiser largement les missions. Cette politique trouve de nouveaux prolongements aujourd'hui, la ministre a demandé un rapport sur les réseaux qui peuvent être privatisés. Dans les services vétérinaires, le ministère avait le projet de déléguer l'inspection des viandes aux abatteurs. La CGT l'a combattu. Les derniers scandales alimentaires et sanitaires ont contribué à l'abandon de la décision.

La RGPP ou la MAP ne vise pas la meilleure organisation de l'État, mais surtout l'équilibre budgétaire, voire la marchandisation.

Concernant les opérateurs et la position du Conseil d'État

Pour plusieurs intervenants, la multiplication des opérateurs participe d'un processus de démantèlement. On ne peut pas faire l'impasse sur ce qu'on a appelé le « new public management » qui a incité, dans tous les pays de l'OCDE, à développer des agences et à rapprocher la gestion des personnels du droit privé. Avec la crise, on s'est en-

suite rendu compte de l'effet contreproductif des agences dans le contexte de déflation budgétaire.

Le lien est à faire avec les politiques européennes en matière d'agences et de décentralisation.

Dans le domaine du logement, la multiplication des agences (ANAH, ANRU, associations diverses)

conduit à des gâchis de compétences avec notamment des personnels qui ne sont plus en état d'avoir une vision d'ensemble.

À la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), des pressions s'exercent pour la transformer en établissement public. Celles-ci viennent de l'intérieur, mais aussi de la commission européenne, la DGAC étant considérée comme un frein à la libéralisation du transport aérien.

Les contours de l'appareil d'État

La question de l'articulation entre l'appareil d'État et les services publics qui en dépendent se pose. Ainsi on observe les reculs depuis 20 ou 30 ans en matière de politique de santé. Faut-il séparer les hôpitaux qui ont leur mode de fonctionnement propre et les agences régionales de santé (ARS) qui pilotent les politiques de santé dans les territoires ?

Nos revendications d'un ensemble de services publics renforcé amènent à s'interroger sur le développement d'une propriété



publique étendue. Il faut tirer la leçon des nationalisations de 1981 et de l'absence de liaison suffisamment forte entre le transfert juridique et l'intervention des travailleurs.

Un « nouveau modèle » ?

Si modèle il y a, les caractérisations constituent-elles un progrès ? Plus diversifié ? On supprime les services déconcentrés, plus participatif ? Le dialogue social est absent, plus responsable ? En terme de gestion financière, mais pas en celui de service public, plus transparent ? Mais c'est l'opacité totale.

Au ministère de la Justice, les organisations syndicales n'ont pu, à aucun moment, intervenir sur les choix et les orientations du ministère. 35 % du budget de fonctionnement du ministère va servir à payer les loyers des nouvelles prisons construites en PPP (Partenariats public/privé), au détriment des moyens qui auraient pu servir à améliorer les conditions de détention.

On débat, on agit !



CONCLUSION DE LA JOURNÉE :
**CÉLINE VERZELETTI, SECRÉTAIRE NATIONALE DE
L'UGFF, NOUVELLEMENT ÉLUE À LA CE CONFÉDÉRALE**

Cette journée de débats, d'échanges et de réflexions peut paraître très courte tant les questions posées sont importantes et larges.

LES CONTRIBUTIONS DE LA TRIBUNE...

Marie-Laurence Bertrand — Le bien commun, c'est tout le sujet au service d'un autre modèle social d'un autre mode de vie ensemble. Jamais la bataille des idées n'a été autant au cœur des enjeux.

Jacky Richard pense que la conception d'un appareil d'État, structuré, puissant, au service d'une politique démocratiquement décidée, ça ne marche pas bien. L'État n'est pas suffisamment stratégique. L'agence n'est pas la porte ouverte à Thatcher, il peut y avoir un bon recours.

Jean-Marc Canon revient sur la nécessité du débat sur l'appareil d'État à poursuivre. La politique de santé ne se mène pas forcément dans les établissements hospitaliers. La SNCF est un instrument de la puissance publique, mais n'est pas la Fonction publique. Le développement des agences et autres opérateurs s'inscrit dans la dérive des politiques menées depuis des années qui ont fait des établissements publics des outils de démantèlement de l'intervention publique comme de l'emploi public.

La journée du 16 janvier a déjà permis de pointer certaines propositions qui semblent incontournables, à savoir : l'élaboration d'un véritable état des lieux contradictoire après 30 années de décentralisation, une réelle réforme fiscale, la rénovation et le renforcement du statut des agents, l'accroissement des moyens humains et financiers pour l'accomplissement des missions publiques, une autre articulation entre le champ syndical et politique, la création d'espaces démocratiques où syndicats, employeurs et usagers puissent échanger sur les missions et la qualité du service rendu.

Aujourd'hui, nous avons abordé plus particulièrement le statut général et l'organisation administrative de l'État. Le statut ne se suffit pas de lui-même. Ce sont bien les missions publiques qui en sont le fondement. Le fonctionnaire a pour vocation de servir l'intérêt général et c'est dans ce sens et au titre de la responsabilité qui lui incombe qu'il doit bénéficier de la plénitude de ses droits citoyens.

Concernant l'organisation administrative, la CGT se doit de combattre la compétitivité tant prônée par le grand patronat. Si le service public ne peut être organisé de la même façon sur tout le territoire, il se doit d'assurer une égalité de traitement pour toutes et tous.

Aussi, la complémentarité d'interventions entre les services de l'État et les collectivités territoriales pour certaines missions doit être pensée et mise en œuvre en étroite concertation avec les représentants syndicaux et les représentants des usagers. Cela nécessite bien, et cela a été dit à plusieurs reprises, de nouveaux lieux d'interventions et de nouveaux droits pour les syndicats et les usagers.

Afin d'engager les luttes de demain, de permettre un congrès UGFF offensif, ces premières analyses doivent être débattues avec le plus grand nombre de camarades, de collègues et de citoyens. À tous les niveaux, nous devons essayer de créer les conditions nécessaires pour que la réflexion soit menée au plus près des services et des citoyens. Les débats doivent se multiplier sur les territoires.

Face à cela, nous devons réagir et riposter. C'est pour cela que ces 2 journées appellent d'autres initiatives sur les territoires.

Soyons-en persuadés, nous pouvons faire bouger les lignes, notamment en gagnant la bataille idéologique, en participant à la construction du rapport de forces nécessaire pour le progrès social, pour la mise en place de politiques publiques qui répondraient enfin aux attentes et besoins des citoyen-ne-s.



Face aux urgences sociales rompre avec l'austérité !

Quelques heures après les annonces d'entrée en récession de la France et du recul historique du pouvoir d'achat, François Hollande, au retour de Bruxelles, s'est exprimé devant la presse.

Une bonne nouvelle : *La crise financière serait derrière nous, les causes seraient régulées et jugulées selon le président de la République !*

Les salariés, dont le pouvoir d'achat a subi un recul historique, ceux qui subissent au quotidien les licenciements et les fermetures d'entreprises, le chantage aux salaires, la précarité... ne s'en sont pas aperçu, les chômeurs et les retraités non plus !

Ils attendent toujours des réponses, un changement de cap pour répondre à leurs préoccupations immédiates : les salaires, l'emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale, des mesures contre les injustices et l'exclusion, la démocratie, des droits nouveaux dans les entreprises, la relance économique.

EN LIEU ET PLACE DE TOUTES CES LÉGITIMES EXIGENCES, QU'ONT-ILS ENTENDU ?

► Qu'il faudrait diminuer les dépenses, c'est ce qu'on appelle poursuivre l'austérité

Au moment où l'investissement dans l'emploi et les missions de services publics est réduit, l'annonce de nouvelles aides aux entreprises privées, par l'argent public est une provocation.

Pire, François Hollande confirme l'abandon de participations de l'État dans des entreprises publiques stratégiques. Il brade ainsi le patrimoine qui appartient à la Nation. Il acte clairement une nouvelle vague de privatisations, au risque de casser de vrais potentiels industriels qui font toujours leurs preuves.

Les salariés sont en droit d'attendre des solutions concrètes qui pérennisent les entreprises et l'industrie en France. La CGT se prononce pour la recherche, l'innovation et le développement de nouvelles filières en cohérence et complémentarité avec celles existantes. De l'argent pour l'investissement productif est à trouver ailleurs. Nous savons où le trouver : près de 30 000 milliards de dollars ne vont pas à l'investissement mais à la spéculation dans des paradis fiscaux connus de tous, y compris au cœur de l'Europe ! Ces sommes sont à comparer avec l'annonce de possibles 6 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes en Europe, à partager entre 27 pays. C'est une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

► Qu'il faudrait aller plus loin dans la déréglementation du marché du travail

En parallèle, le Président explique qu'il faut baisser la rémunération du travail qui pèserait sur la compétitivité des entreprises ! La CGT entend imposer par les mobilisations des salariés une autre répartition des richesses.

Ce qui coûte, c'est la rémunération du capital et des actionnaires. **Le travail ne coûte pas, il rapporte de l'argent à l'entreprise et à la société.**

Depuis 1985, la part des dividendes versées aux actionnaires est passée de 5 à 25 % des richesses créées par le travail des salariés.

Diviser par deux les dividendes libérerait 120 milliards d'euros par an pour les investissements productifs, l'emploi, le financement de la protection sociale et la diminution du déficit public.

Les mesures compétitivité/emploi vont accentuer encore la part qui revient aux entreprises et favoriser les politiques de bas salaires au détriment des besoins des salariés, de la relance par la consommation, du financement de la protection sociale. **Il est urgent, au contraire, d'augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux.**

Plus que jamais, l'exigence de relever le Smic à 1 700 euros est un impératif économique et social. Sur le sujet, le silence présidentiel est assourdissant !

► Qu'il faudrait une nouvelle réforme des retraites

En revanche, sur les retraites, le Président est plus loquace pour nous annoncer de nouveaux sacrifices qu'il entend nous imposer en plein cœur de l'été. Curieuse conception ! Il y aurait du temps pour le dialogue sur divers sujets, mais pas pour les retraites.

L'allongement de la durée de la vie est présenté comme un inconvénient alors que vivre plus longtemps est un progrès et doit permettre aux salariés d'avoir une vie après le travail.

Les femmes et les hommes seraient-ils condamnés à n'avoir pour seul but dans une vie que le travail ?

Alors que le chômage touche toujours plus de femmes et d'hommes, on voudrait nous faire travailler plus. L'argent pour financer la protection sociale existe, la CGT a des propositions qu'elle entend faire valoir.

- 1% d'augmentation des salaires = + 2,5 milliards d'€ ;
- égalité salariale femmes/hommes = + 4 milliards d'€ ;
- 100 000 emplois créés = + 1,3 milliard d'€ ;
- lutte contre le travail illégal = + 6 milliards d'€ ;

CE QU'IL FAUT, C'EST CHANGER DE CAP !

Alors que la Confédération européenne des Syndicats, avec ses 85 organisations affiliées, prône un changement de cap et la fin des politiques d'austérité en Europe, les réponses apportées par François Hollande tournent le dos à cette exigence. Elles répondent, au contraire, immédiatement à l'injonction faite la veille par le président de la Commission européenne.

Après avoir accordé à la France, deux années supplémentaires pour ramener son déficit public dans les clous européens, il exigeait : « Ces deux années devront être mises à profit pour accélérer les réformes structurelles ».

Le message présidentiel est clair, le changement... c'est pas pour maintenant.

Le message des salariés doit être aussi clair.

Leur irruption massive dans les luttes et les mobilisations, à partir de leurs exigences, dès maintenant, est la condition du changement auquel ils aspirent.

Maintenant, agissons pour nos emplois, nos salaires, nos retraites.

Maintenant intervenons pour nos droits, l'emploi industriel, les services publics.

Maintenant organisons-nous, syndiquons-nous.

**Maintenant, tous ensemble dans l'entreprise, la localité,
construisons les mobilisations gagnantes.**

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

Paris, le

06 MAI 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité me faire part, par un courrier du 26 avril dernier rendu public, des attentes et des préoccupations de votre organisation.

Je n'ai jamais caché, avant l'élection présidentielle, que la situation du pays sur le plan industriel et productif, appelait un vigoureux redressement. La persistance de la crise a rendu plus exigeant cet effort. Les Français en ont une claire conscience. En outre, la maîtrise de notre endettement public est à la fois un enjeu de souveraineté mais aussi le moyen de retrouver des marges de manœuvre pour préparer l'avenir.

Dans le même temps, j'ai lancé la bataille pour l'emploi notamment pour répondre aux jeunes, dont vous signalez à juste titre les difficultés.

C'est ainsi qu'ont été très rapidement mis en œuvre le contrat de génération, les emplois d'avenir tandis que le potentiel de contrats aidés a été accru de 120 000.

Les moyens de Pôle emploi ont été augmentés à hauteur de deux fois 2000 emplois, dont 400 seront affectés aux quartiers populaires. Parallèlement, le gouvernement encourage fortement le développement des PME, grâce à la nouvelle Banque publique d'investissement. Et entend mener dans le cadre de la conférence sur l'industrie une stratégie de filières, à laquelle la CGT est attachée.

.../...

Monsieur Thierry LE PAON
Secrétaire Général de la CGT
263 Rue de Paris
93516 MONTREUIL Cédex

2.

Vous évoquez par ailleurs l'ANI du 11 janvier, et sa transcription législative, en cours au Parlement. Je sais votre désaccord. Il ne doit pas nous empêcher de poursuivre les négociations en cours sur la qualité du travail.

Vous concluez par une référence à l'appel de la Conférence européenne des syndicats. Je souscris au principe d'une politique européenne davantage tournée vers la croissance et la solidarité. Depuis un an c'est le sens de mon action. Et je constate que le climat en Europe est en train de changer face aux risques provoqués par les politiques d'austérité.

Dans la période que traverse notre pays, l'essentiel réside dans la capacité des acteurs à conduire un dialogue de qualité, susceptible de déboucher sur des solutions durables. Je ne doute pas que la CGT saura s'investir avec exigence lors de la nouvelle conférence sociale qui se déroulera en juin prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



François HOLLANDE